

PROJET STRATÉGIQUE 2021-2023

Réussir ensemble





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



Pages
6 - 25

AVANT PROPOS

DÉMARCHE ET MÉTHODE D'UN
PROJET STRATÉGIQUE SOUHAITÉ
FÉDÉRATEUR

LE CLIMAT COMME BOUSSOLE
DE NOTRE ACTION

CONTRIBUTIONS DU CEREMA
AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

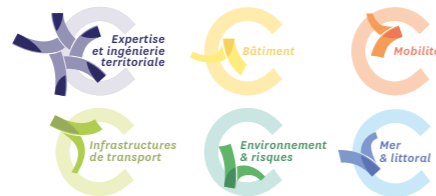
LE CEREMA, HÉRITIER DES
AMÉNAGEURS VISIONNAIRES

Pages
26 - 53

I - LE CEREMA, SA TRANSFORMATION,
SES MÉTIERS, SON ACTION
AU SERVICE DES HABITANTS DES
TERRITOIRES

Le Cerema, référence pour penser
l'aménagement aujourd'hui face aux défis de
demain

Nos modalités d'intervention
Les 6 domaines d'activités du Cerema



Pages
54 - 81

II - LE CEREMA UN PARTENAIRE DE
CONFIANCE AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME

Le Cerema, une gouvernance partenariale, reflet de la
pluralité des acteurs de l'aménagement

Le Cerema, fédérateur d'un dialogue État, collectivités,
acteurs privés

Le Cerema, moteur de son écosystème par ses
partenariats avec les acteurs publics et privés

Le Cerema, tiers de confiance dans les territoires, trait
d'union entre l'État et les collectivités

Le Cerema, au cœur des territoires et aux côtés de
leurs habitants

Le Cerema, en appui des services déconcentrés de
l'État dans les territoires

Le Cerema, acteur de la préparation face aux crises et
de la gestion post-crise

Un modèle économique pour refléter la réalité de nos
relations avec nos bénéficiaires

Un Cerema ancré dans les écosystèmes de recherche
et d'innovation en France et en Europe

Pages
82 - 99

III - LE CEREMA EN CAPACITÉ D'AGIR

Renforcer les compétences, attirer les talents
et fluidifier les parcours

Adapter notre fonction commerciale à notre
modèle économique renouvelé

Moderniser et rendre collaboratifs les systèmes
d'informations

Structurer et professionnaliser une
communication corporate

Évaluer et améliorer en continu nos pratiques
professionnelles

Rendre le Cerema exemplaire par une démarche
de responsabilité sociétale et environnementale

Pages
100 - 105

ET AU-DELÀ DE 2023 ?

MODALITÉS DE SUIVI ET DE MISE
EN ŒUVRE DU PROJET STRATÉGIQUE



Pages
106 - 121

ANNEXES

Projet stratégique 2021-2023 - 25 orientations
et 59 engagements pour le Cerema

L'activité du cerema au prisme des objectifs
du développement durable

Principaux organismes partenaires et
bénéficiaires du Cerema



AVANT-PROPOS

DÉMARCHE ET MÉTHODE D'UN
PROJET STRATÉGIQUE SOUHAITÉ
FÉDÉRATEUR

LE CLIMAT COMME BOUSSOLE
DE NOTRE ACTION

CONTRIBUTIONS DU CEREMA
AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LE CEREMA, HÉRITIER DES
AMÉNAGEURS VISIONNAIRES

AVANT-PROPOS

“

De par mon mandat de maire, je sais combien les politiques publiques portées par l'Etat ou les collectivités territoriales et qui sont mises en œuvre par le Cerema sont importantes pour nos territoires. Je le mesure chaque jour.

C'est la raison pour laquelle, j'ai accepté avec enthousiasme la proposition de l'AMF d'intégrer le conseil d'administration de ce bel établissement et d'en prendre la présidence.

L'excellence et la motivation des femmes et hommes qui composent le Cerema a été ma première - très bonne - surprise. Qui plus est, elles et ils sont d'une grande pluralité de métiers : agents aux profils divers, ingénieurs, chercheurs, techniciens, agents de maîtrise, cadres et agents administratifs, ...



C'est cette pluralité des fonctions et des origines qui fait la force de notre établissement. C'est même son ADN ! Nos missions, aujourd'hui regroupées autour de 6 grands domaines d'activité, embrassent les principales préoccupations des élus. Comme les élus locaux, les agents du Cerema sont soucieux d'aménager durablement nos territoires au bénéfice de celles et ceux qui y vivent.

Le projet stratégique que vous avez entre les mains, se projette audacieusement vers le futur. Cette nouvelle orientation ne renie en rien les origines des bâtisseurs que nos pères ont été. Nous assumons collectivement et fièrement notre histoire. Pour autant, aujourd'hui, notre établissement a fait sa mue et se donne un nouvel horizon : le temps du morcellement, de l'éclatement est définitivement derrière nous. Cette unité, associée à son implantation sur tout le territoire, est la garantie d'un service public de qualité et de proximité : lorsque l'une de nos équipes est mobilisée sur un projet, c'est toute la force et toute l'expertise du Cerema qui peut être mobilisée en tant que de besoin.

Afin de poursuivre sa transformation, notre établissement public prend l'engagement de s'ouvrir davantage vers les collectivités. Ce pari est essentiel. Peu ou prou, les actions du Cerema entrent pour 30 % dans des domaines d'action ressortant des compétences institutionnelles des collectivités. C'est donc non seulement, un sujet pour nous mais aussi pour la nation qui ne peut se passer d'une expertise publique pour agir sur ces sujets.

Trait d'union, entre des programmes nationaux développés par l'Etat et des projets locaux portés par les collectivités, le Cerema prend désormais toute sa place comme acteur incontournable pour les territoires et ses habitants. Il accomplit cette mission aux côtés d'acteurs essentiels tels que l'ANCT ou l'ADEME, la Banque des territoires et bien d'autres opérateurs. Je tiens ici à les saluer tous, car je sais que c'est ensemble que se gagnera la bataille pour nos territoires.

Nous savons que le climat de demain ne sera pas celui d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous faisons de l'adaptation au changement climatique la boussole de notre projet et notre action pour les prochaines années. Nous inscrirons systématiquement nos missions dans le cadre de cette adaptation et nous serons soucieux que celles-ci entrent dans le cadre des objectifs du développement durable définis par l'ONU et portés en France par le ministère de la Transition écologique.

Je ne doute pas que le projet stratégique que vous allez parcourir ou lire avec attention, vous démontrera la force du Cerema et sa nécessité pour le climat et les territoires de demain.

Bonne lecture ! ”

Marie-Claude JARROT
Présidente du Conseil d'administration

AVANT-PROPOS

“

Le Cerema se dote d'un nouveau projet stratégique pour la période 2021-2023. J'ai souhaité que ce document fondateur et structurant porte une ambition nouvelle en réponse au grand défi de notre siècle: adapter nos territoires aux évolutions du climat.

Par ce nouveau projet stratégique, l'établissement mobilise désormais toute son expertise, portée par plus de 50 ans d'expérience, pour adapter au climat de demain les politiques et projets de transports terrestres, maritimes, de bâtiments, pour penser l'évolution du littoral, l'aménagement des villes, maîtriser l'artificialisation des sols et l'impact des projets de transport sur la biodiversité...

Dit autrement, le climat est désormais la boussole de l'activité du Cerema. Ce projet stratégique répond aussi aux nouvelles aspirations de nos concitoyens : qualité de vie et nature en ville, sécurité et pérennité des infrastructures de transport terrestres et maritimes, mobilité quotidienne efficace, sûre et



décarbonnée, anticipation des risques naturels et gestion post-crise notamment. Tous les jours, il s'agit d'accompagner les politiques et projets d'aménagement et de transport partout en France, de leur émergence à leur mise en œuvre dans les territoires. C'est aussi s'ouvrir à l'Europe pour se nourrir de l'excellence de nos partenaires européens et en retour les aider à forger un meilleur cadre d'actions. C'est faire profiter de nos savoir-faire les autres pays, notamment les pays en développement, en lien avec les bailleurs internationaux et les entreprises privées.

Pour répondre à ces nouvelles orientations, il est apparu nécessaire de moderniser l'organisation de l'établissement afin de faciliter l'accès à notre expertise, à notre recherche et notre capacité à générer de l'innovation. C'est un axe fort du projet stratégique.

En faciliter l'accès d'abord en structurant notre activité de manière claire, activité que nous organisons désormais autour de 6 domaines.

En faciliter l'accès ensuite par le renforcement de la présence du Cerema partout en France, en métropole et désormais dans les Outre-mer avec deux nouvelles implantations dans l'océan Indien et l'arc antillais. Cet ancrage territorial est la raison d'être de l'établissement : une expertise mutualisée au niveau national mais au plus proche des réalités vécues localement par les acteurs publics et privés et en premier lieu les collectivités.

En faciliter l'accès enfin grâce au numérique et à de nouveaux services d'accès à nos savoir-faire, notre recherche et à l'innovation.

Le Cerema, c'est aussi un catalyseur et un animateur impartial d'acteurs nationaux et locaux ou encore de communautés techniques. Ce rôle de formateur, de diffuseur de connaissances et de mise en dialogue, le projet stratégique le décuplera grâce à une fonction de « plateforme » appuyée par de nouveaux services numériques en ligne mais également au moyen de deux dispositifs qui donnent accès notre matière grise : l'institut Carnot Clim'adapt pour la recherche partenariale avec les entreprises et CeremaLab pour donner accès aux startups et PME innovantes au meilleur de l'expertise de l'établissement.

Ce projet stratégique est enfin une prise de conscience : celle de notre force faite d'hommes et de femmes qui incarnent au quotidien, par leurs compétences et leur engagement, toute l'expertise publique du Cerema. Ces compétences précieuses doivent être renforcées, renouvelées, développées notamment au regard de nouveaux savoirs comme sur le traitement de données massives ou l'intelligence artificielle : il appartient aussi à l'établissement de penser une ingénierie des territoires « renouvelée » pour préparer l'avenir.

La transformation du Cerema est amorcée pour adapter dès aujourd'hui nos territoires au climat de demain. Ce projet stratégique en est le socle et ses lignes directrices tracent une voie claire pour l'établissement bien au-delà de son échéance de 2023 : tant que le Climat changera, le Cerema agira.”

Pascal BERTEAUD
Directeur Général du Cerema

UNE VOLONTÉ FÉDÉRATRICE FORTE

Ce projet stratégique est fédérateur à plus d'un titre.

Il s'inscrit à la suite du précédent projet 2015-2020 qui n'a pu trouver à se déployer compte tenu de contingences liées au pilotage de l'établissement.

Surtout, il répond à un besoin constaté de partage de l'utilité sociale de l'établissement après 2 ans d'une mobilisation lourde, parfois stressante pour les équipes, pour la modernisation de son organisation. Dans cet esprit, la démarche de projet stratégique s'est tenue sur un temps court (mai 2020 – avril 2021) et à la suite de la réflexion menée pour la réorganisation de l'établissement, Cerem'avenir. **Démarche**

unitaire nécessaire ensuite, parce que le Cerema n'a finalement que 7 ans et qu'il est constitué de plusieurs milliers d'agents répartis sur 25 implantations : un projet stratégique et une vision partagés sont toujours nécessaires pour continuer à avancer vers une culture Cerema unique.

Démarche fédératrice enfin avec nos bénéficiaires et partenaires car le Cerema reste peu connu au regard de l'ampleur de ses productions et du caractère stratégique de bon nombre de ses activités au service des territoires. Ce projet stratégique est aussi l'opportunité, à un moment où l'organisation de l'établissement vient de se moderniser, de donner à voir toute l'activité de cet établissement public profondément réformé.

UNE MÉTHODE D'ASSOCIATION

qui privilégie la parole libre.

Réellement déployée sur 10 mois, la démarche du Projet stratégique a été pensée dans le contexte de crise sanitaire qui a réduit les possibilités d'interactions et d'échanges conviviaux physiques mais qui a vu le déploiement et la mobilisation d'outils numériques innovants et très efficaces.

EN INTERNE,

la méthode d'association a reposé :

- sur la constitution d'un **groupe de cadres**, fonctionnant tout au long de la démarche à la fois comme un **think tank** à l'expression très libre et comme des ambassadeurs de la démarche au sein de l'établissement ;

- afin que le projet capte toutes les bonnes idées et parte également des réalités vécues par tous les agents du Cerema, **trois temps de questionnements puis d'échanges ont été proposés à l'ensemble des agents** via le réseau social de l'établissement et des webinaires. C'est près de 500 réponses cumulées qui ont été capitalisées et qui ont également nourries des échanges riches sur l'activité de l'établissement, son avenir, les conditions de sa réussite... La direction générale a décidé de considérer l'intégralité des retours des agents qui ont participé. **Un atelier « d'intelligence collective »** est venu compléter cette réflexion commune pour penser un suivi et une mise en œuvre efficace et partagée du projet stratégique.

- **L'ensemble de la démarche a été accessible de manière transparente** via le réseau social de l'établissement, en mettant à disposition de tous divers documents de la démarche, les enquêtes, informations du Directeur général...

- au regard des idées et enjeux rencontrés, **les groupes thématiques internes au Cerema** (groupe des directeurs adjoints, des directeurs du développement, des responsables de secteurs d'activités...) ont été informés et mobilisés.

- **L'information et l'échange par la voie hiérarchique** sont venus compléter le dispositif tout d'abord par des temps dédiés à la démarche au sein de chacun des Comités de direction des 11 directions du Cerema, ensuite à l'occasion de visites « virtuelles » du Directeur général dans chacune des directions et enfin par des points réguliers devant le Comité de direction de l'établissement.

- enfin des temps d'échanges ont été organisés avec **les organisations syndicales** qui le souhaitaient.

À L'EXTERNE,

la méthode d'association a reposé sur :

- des **entretiens réguliers avec des bénéficiaires, collectivités et État**, et en premier lieu le bureau de la tutelle de l'établissement (le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique) ;
- une **articulation avec le processus de programmation de l'activité de l'établissement** pour l'année 2021, dans un souci de mutualisation, afin de solliciter l'ensemble des bénéficiaires nationaux publics et privés de l'établissement ;
- une **information et des concertations institutionnelles** en accord avec le fonctionnement de l'établissement.

CONCERTATIONS INSTITUTIONNELLES

Conseil scientifique et technique
9 juin 2020

Conseil stratégique
16 juin 2020

Conseil d'administration
16 juillet 2020

Conseil stratégique
30 septembre 2020

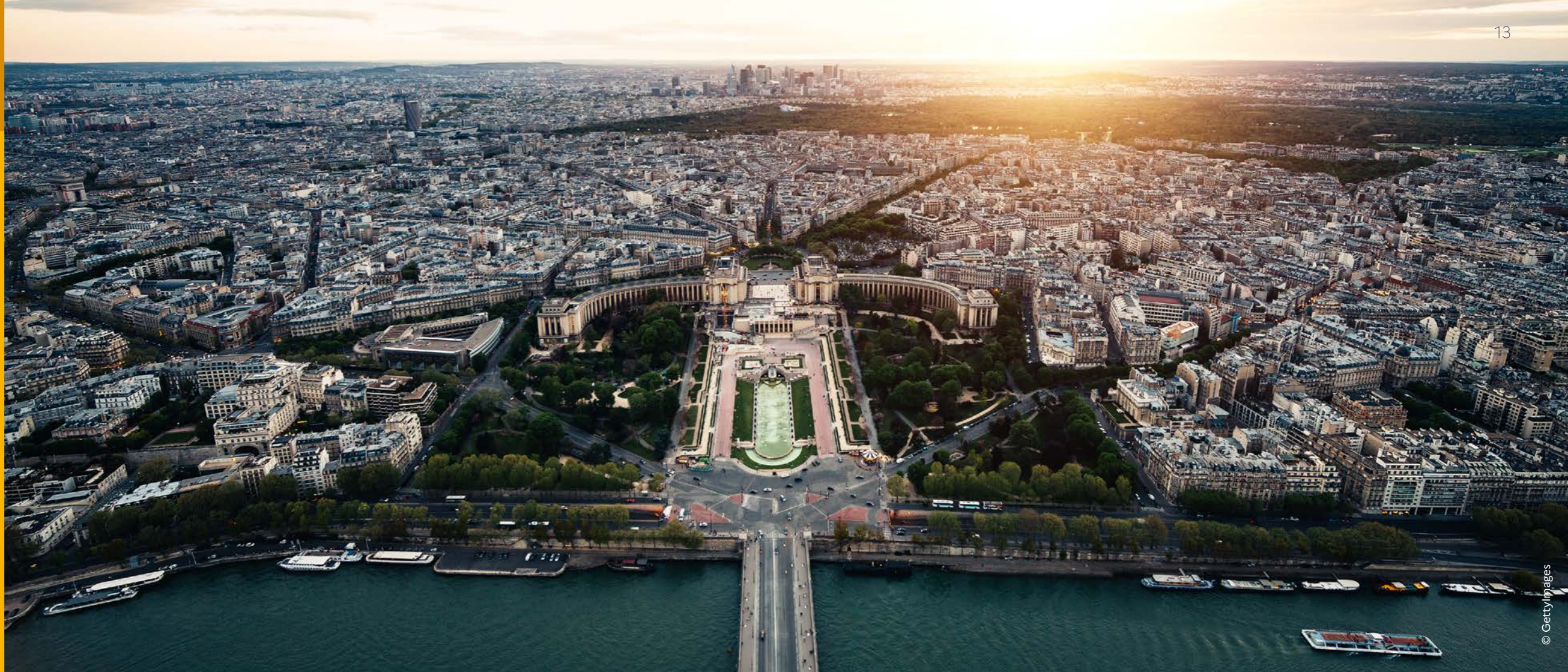
Conseil stratégique
2 décembre 2020

Conseil d'administration
3 décembre 2020

Conseil scientifique et technique
10 mars 2021

Conseil stratégique
17 mars 2021

Conseil d'administration
15 avril 2021



LE CLIMAT COMME BOUSSOLE DE NOTRE ACTION

LE CEREMA S'ENGAGE

À FAIRE DE LA QUESTION DU CLIMAT UNE BOUSSOLE DE SON ACTIVITÉ SUR SES 6 DOMAINES DE COMPÉTENCE.

Le Cerema considère que le quotidien des territoires ne peut plus être pensé sans prendre en compte les mesures nécessaires à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre pour limiter le phénomène. Au quotidien, il s'agit d'isoler son logement pour maîtriser sa facture énergétique ou encore donner accès à de nouvelles offres de transport moins polluantes. Et nos concitoyens subissent de manière croissante les évolutions climatiques constatées telles que l'accélération des périodes de canicule et de sécheresse, d'épisodes de pluies intenses ou d'évolution du trait de côte consécutivement à la hausse du niveau de la mer... Les 6 domaines d'activités du Cerema sont concernés.

© Cerema



PENSER L'AMÉNAGEMENT PASSE DÉSORMAIS PAR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES

LES SECTEURS DU TRANSPORT ET DU BÂTIMENT

représentent chaque année en France plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre.

30% DES COMMUNES FRANÇAISES

sont soumises à un niveau d'exposition moyen au **changement climatique** et 18 % à niveau d'exposition fort.

Le **coût des dommages sur les infrastructures critiques** (transport, énergie, industrie) sera **MULTIPLIÉ PAR 10 EN 2100.**

50 000 LOGEMENTS et 2 000 km de voies ferrés **potentiellement impactés d'ici 2 100** par le retrait du trait de côte.



© Cerema

15

Pour atténuer les évolutions du climat et s'adapter aujourd'hui au climat de demain, le Cerema met au service de la France et de ses territoires son ingénierie en aménagement. Il s'agit d'infléchir rapidement et de manière efficace la mise en œuvre de politiques et projets de transports terrestres et maritimes, de bâtiments, d'évolution du littoral ou encore d'aménagement des villes. Dans cet esprit, les connaissances et savoir-faire historiques de l'établissement intègrent de manière croissante les enjeux climatiques. Le Cerema intervient sur la plupart des grands postes d'émissions de gaz à effet de serre (mobilité et transport, bâtiment, implantation de activités, artificialisation des sols, économie circulaire du BTP...). L'adaptation aux évolutions du climat se traduit concrètement par la révision des pratiques d'aménagement et de fonctionnement de nos territoires, objets historiques des travaux de l'établissement.



Cette expertise et la capacité à capitaliser les bonnes pratiques constituent un pilier complémentaire du financement de la transition écologique par nos partenaires Ademe et Banque des territoires, notamment.

Le Cerema se positionne à la fois en amont et en aval de la distribution des financements afin de cibler des solutions efficaces et pérennes. Il capitalise ainsi les bonnes pratiques des expérimentations financées et in fine adapte les règles de l'art.

LE CEREMA CONSTITUE AINSI UNE GARANTIE DE LA BONNE UTILISATION DES DENIERS PUBLICS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Les politiques d'atténuation visent à **« éviter l'ingérable »**, tandis que les politiques d'adaptation consistent à **« gérer l'inévitable »**.

Compte tenu du caractère avancé et de l'inertie du phénomène de changement climatique, le Cerema note qu'une baisse efficace des émissions de gaz à effet de serre ne sera pas suffisante et qu'en réponse, l'adaptation est nécessaire. Quels que soient les scénarios d'émissions futures de gaz

à effet de serre, la trajectoire d'évolution du climat jusqu'en 2050 est connue et n'en sera pas influencée. Les scénarios de réductions drastiques des émissions, comme celui retenu par la France de la neutralité carbone au milieu de ce siècle, permettront d'infléchir la courbe à partir de 2050, et, dans le meilleur des cas, de contenir le réchauffement global en deçà de 1,5 °C.

LE CEREMA, ACTEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLAN CLIMAT-ÉNERGIE FRANÇAIS

PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2018-2022

STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE 2019-2023

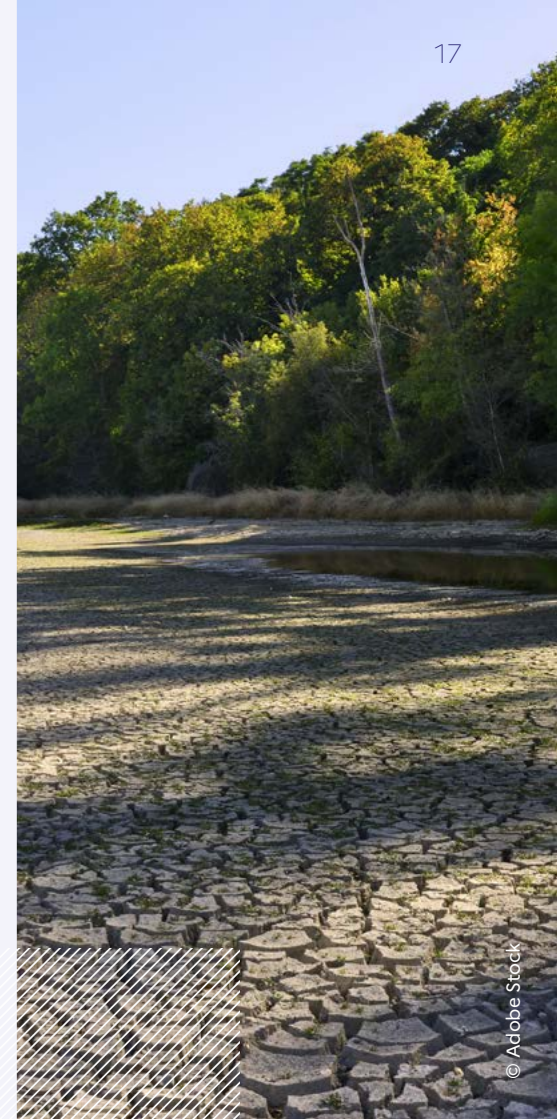
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE 2019-2023

En réponse, le Cerema met l'accent SUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

et les solutions inhérentes, en particulier concernant les infrastructures de transports terrestres, maritimes et fluviales et les patrimoines bâtis. Gestion de la ressource en eau, effet d'îlots de chaleur urbain, accroissement des risques naturels... sont intégrés à une réflexion plus large à l'échelle de territoires cohérents pour l'amélioration de leur « résilience ». Les territoires littoraux, d'Outre-mer et de montagne font l'objet d'une attention particulière. Une priorité claire est donnée aux solutions fondées sur la nature. Pour être financièrement acceptées et socialement appropriées, les mesures d'adaptation portées par le Cerema doivent bénéficier aujourd'hui et de manière visible à un meilleur cadre de vie de toutes et tous ; c'est l'esprit des travaux en matière de végétalisa-

tion des cours d'école pour faire face aux canicules, à la prise en compte du confort d'été dans l'isolation du bâti ou encore la réponse aux désordres structurels d'une route ou d'un bâtiment face au rétrécissement d'un sol argileux en période de sécheresse. L'intégration des sciences humaines et sociales dans nos activités sera un atout.

La capacité à innover en termes de méthodes, d'outils et de savoir-faire et à mettre à disposition ces innovations est un enjeu majeur pour faire face au changement climatique. Le Cerema considère que les changements à opérer et les inflexions dans les modes de faire sont déterminants. Aucun acteur seul dispose de l'intégralité des solutions. L'établissement se positionne au sein d'un écosystème partenarial. C'est en ce sens que le Cerema porte l'institut Carnot Clim'adapt et souhaite à l'horizon 2023 le renforcer.



NOS ENGAGEMENTS

LE CEREMA

SE DOTE D'UNE FEUILLE
DE ROUTE CLIMAT SUR SES
6 DOMAINES
D'ACTIVITÉS 

- Afin de décliner les politiques nationales prioritaires en la matière.
- Pour accompagner les territoires.
- En matière d'atténuation et d'adaptation.

LE CEREMA

MOBILISE SES
SAVOIR-FAIRE
MÉTIERS AU SERVICE
DE L'INNOVATION
PARTENARIALE POUR
LE CLIMAT

LE CEREMA

CRÉE LES CONDITIONS
DE SON EXEMPLARITÉ
EN MATIÈRE DE RESPECT
DE LA TRAJECTOIRE
CARBONE DE LA FRANCE



CONTRIBUTIONS DU CEREMA AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Cerema contribue par son activité à l'avancement en France mais également à l'international de l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD). Tout au long de ce projet stratégique, les cibles auxquelles l'activité du Cerema contribue de manière forte et indiscutable sont indiquées.

L'activité du Cerema sur ses 6 domaines d'activités contribue à **11 DES 17 ODD** et à 27 des 169 cibles associées. Le Cerema contribue en particulier à deux ODD :



Par ses travaux sur l'économie circulaire des matériaux du BTP, les matériaux biosourcés pour le bâtiment ou encore son approche de gestion patrimoniale des infrastructures intégrant les enjeux climatiques et environnementaux, il apporte en France et à l'international son savoir-faire pour faire progresser les ODD « Travail décent et croissance économique », « Consommation et production responsable » et « Industrie, innovation et infrastructures ». La prise en compte de l'environnement, des ressources et du climat est un fil rouge de tous les travaux de l'établissement.

Le Cerema souhaite en particulier orienter son activité pour intégrer au mieux les enjeux climatiques et devenir ainsi la référence en matière d'adaptation des territoires et de leurs infrastructures.

Le fonctionnement interne de l'établissement s'inscrit également dans une logique d'exemplarité vis-à-vis des cibles des ODD au moyen des démarches de « Responsabilité sociale de l'entreprise » et de feuille de route climat. La qualité de vie au travail ou encore l'inscription du Cerema dans les canons d'un service public écoresponsable répondent particulièrement aux exigences des ODD. **Dans cette logique, le fonctionnement interne du Cerema s'inscrit dans 6 cibles de 4 ODD** qui visent en particulier :



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

		Nos 6 domaines d'activités					
		Expertise et Ingénierie territoriale	Mobilités	Infrastructures de transport	Bâtiments	Environnement et risques	Mer et Littoral
	ODD 1 Pas de pauvreté	X		X		X	X
	ODD 2 Faim zéro						
	ODD 3 Bonne santé et bien-être		X	X		X	
	ODD 4 Éducation de qualité						
	ODD 5 Égalité entre les sexes						
	ODD 6 Eau propre et assainissement					X	X
	ODD 7 Énergie propre et abordable				X	X	X
	ODD 8 Travail décent et croissance économique					X	
	ODD 9 Industrie, Innovation et infrastructures			X		X	X
	ODD 10 Inégalités réduites						
	ODD 11 Villes et Communautés Durables	X	X	X	X	X	X
	ODD 12 Consommation et Production Responsables					X	
	ODD 13 Lutte contre le changement climatique	X	X	X	X	X	X
	ODD 14 Vie aquatique					X	
	ODD 15 Vie terrestre					X	
	ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces						
	ODD 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs						

Le Cerema tire sa force de son histoire, une histoire qui est celle de l'aménagement de notre territoire, puis de la naissance et de la montée en puissance des politiques environnementales. De la première voie romaine aux innovations portées par l'institut Carnot Clim'adapt,

LE CEREMA EST L'HÉRITIER DES AMÉNAGEURS VISIONNAIRES QUI ONT FAÇONNÉ LA FRANCE.

La voie romaine : relier les hommes et les territoires, diffuser les biens et les savoirs

En l'an 312 av. J-C, le censeur Appius Claudius Caecus construit la première voie romaine, la via Appia. Dans le même temps, en Gaule, un réseau routier, composé de chemins et de routes permettant les échanges sociaux et commerciaux, se constitue. Avec les légions, arrivent les ingénieurs romains. Ils construisent des ponts, des gués. En -27, Marcus Vipsanius Agrippa fait de Lugdunum (Lyon) la cité d'où allaient irradier quatre grands axes sillonnant le pays.

C'est justement dans cette ville, à Lyon, que le Cerema a fait le choix d'installer son siège mais également sa direction Territoires et Villes.

De Sully à Napoléon, des visions au service de l'Etat

La tradition des ingénieurs visionnaires, constructeurs, aménageurs... se poursuit. Sully fait réaliser en 1609 la ville nouvelle d'Henrichemont. En 1669, Colbert crée le métier de commissaire des ponts et chaussées qui préfigure le corps des ingénieurs des ponts et chaussées qui sera fondé en 1716. La France se dote d'un réseau de canaux, de ports et de ponts. Pierre-Paul Riquet lance en 1666 la construction du Canal du Midi. Leur succèdent Jacques-Elie Lamblardie, premier directeur et co-fondateur en 1794 de l'École polytechnique, initiateur des travaux maritimes dans les grands ports français, Louis Becquey qui met en place un système de navigation intérieure basé sur un réseau de voies navigables ou encore Augustin Fresnel qui révolutionne la sécurité maritime.

Redessiner l'espace public

La révolution industrielle et l'accroissement des échanges voient le transfert des pouvoirs aux Préfets et la déconcentration. Les Ponts et Chaussées investissent les villes pour répondre à l'urgence que l'épidémie de choléra de 1832 a fait naître : l'hygiénisme. Premier schéma de lutte contre les inondations, déploiement des fontaines publiques, développement de réseaux d'adduction d'eaux et d'assainissement, de créations de parcs et espaces verts, fondent sous l'impulsion du Préfet Haussmann les bases de l'urbanisation moderne.

Reconstruire des infrastructures pour reconstruire le pays

L'après-guerre et la période de reconstruction verront une série de services se créer pour accompagner l'essor de la voiture individuelle et adapter le réseau routier. En 1945, la création du « Service spécial des Autoroutes » (SSAR), et des Services des études de recherche de la circulation routière voient le jour. En 1952, les laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées sont fondés et perdurent : pour la plupart, ils ont formé le socle de nos actuelles Agences du Cerema (ex laboratoires). L'année suivante est créée

l'ENTPE - Ecole Nationale des Travaux Publics de l'État - pour former les ingénieurs du même nom qui constituent encore aujourd'hui la majorité des ingénieurs du Cerema. Les années suivantes verront se créer le Service technique des routes et autoroutes (SETRA) en 1967, les Centres d'études techniques de l'équipement (CETE) à partir de 1968, le Service technique central des ports maritimes et des voies navigables en 1969 (SCTPMVN) et en 1972 l'École nationale des techniques de l'équipement (ENTE).

La prise de conscience environnementale

À partir des années 1970, l'aménagement et les infrastructures intègrent de plus en plus les enjeux environnementaux. Issu de la fusion en 1994 de deux services (STU et CETUR), le CERTU intègre progressivement ces nouveaux enjeux : maîtrise de l'étalement urbain, retour progressif de l'usage du vélo, prise en compte des impacts environnementaux des infrastructures de transport, et déjà l'articulation entre aménagement et nouveaux modes de productions d'énergie suite au pic pétrolier. À partir de 1998, le CETMEF, fusion de deux services, intègre les questions de port, de navigation, de mer et de littoral. Les actes de décentralisation porteront sur des transferts de compétences aux collectivités territoriales et de nouveaux positionnements pour garantir la qualité du réseau routier, et l'intégration des ports dans l'économie locale.



LA CRÉATION DU CEREMA :

la mutualisation d'une expertise de haut niveau au service des territoires

Né de la fusion des laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées, des CERTU, SETRA, CETMEF et des CETE, le Cerema, créé en 2014, capitalise plus de 50 ans d'expérience. Cohérent dans son approche de l'aménagement grâce à ses compétences multidisciplinaires, il constitue un établissement public unique détenteur d'une forte expertise mutualisée au niveau national, tout en étant en capacité partout en France d'accompagner tous les types de territoires.

Les acteurs publics ont toujours eu besoin d'ingénieurs, de techniciens, d'experts. C'est de la conjugaison de visions et de savoir-faire que naissent les politiques d'aménagement puis leur mise en œuvre concrète. Les années 2000 ont vu l'expertise en ingénierie au service des collectivités territoriales les plus fragiles se tarir.

Alors que dans le même temps, les enjeux majeurs d'érosion de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique ou de transition numérique ont renouvelé les grands paradigmes de l'aménagement.

DES SOLUTIONS INNOVANTES, systémiques dans leur approche englobant tous les enjeux à l'échelle d'un territoire, doivent être trouvées. Ancré dans les territoires mais également intégrateur des politiques européennes et expériences internationales, l'expertise du Cerema constitue un socle pour le développement d'intelligences territoriales, un catalyseur d'ingénierie innovante, essentiels au regard des enjeux d'avenir.



LEXIQUE

CERTU

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

CETE

Centres d'études techniques de l'équipement

CETMEF

Centre d'études techniques maritimes et fluviales

CETUR

Centre d'études des transports urbains

ENTPE

Ecole nationale des travaux publics de l'Etat

ENTE

Ecole nationale des techniciens de l'équipement

SETRA

Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements

SSAR

Service spécial des autoroutes

STCPMVN

Service technique des ports maritimes et des voies navigables

STU

Service technique de l'urbanisme



**I - LE CEREMA, SA TRANSFORMATION,
SES MÉTIERS, SON ACTION AU SERVICE
DES HABITANTS DES TERRITOIRES**

LE CEREMA, RÉFÉRENCE POUR PENSER L'AMÉNAGEMENT AUJOURD'HUI FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Le Cerema a pour mission de répondre aux enjeux de l'aménagement durable des territoires par son appui à tous les acteurs publics et privés. Il accompagne l'État, les collectivités et constitue un partenaire clé pour les entreprises innovantes sur ses **6 DOMAINES D'ACTIVITÉS :**

EXPERTISE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

BÂTIMENT

MOBILITÉS

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

ENVIRONNEMENT & RISQUES

MER & LITTORAL



Loi n° 2013-431 du 29 mai 2013 portant création du Cerema, extrait de l'article 44

“ L'ÉTABLISSEMENT A POUR MISSIONS :

1 DE PROMOUVOIR

et de faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux

4 D'ASSISTER

les acteurs publics dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et de leur patrimoine immobilier

2 D'ACCOMPAGNER

les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable

5 DE RENFORCER

la capacité des acteurs territoriaux à faire face aux risques auxquels sont soumis leurs territoires et leurs populations

3 D'APPORTER

à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise technique sur les projets d'aménagement nécessitant notamment une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité

6 DE PORTER

aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et en assurer la capitalisation. ”

Le Cerema est l'établissement de référence en matière de règles de l'art pour concevoir et maintenir les infrastructures routières et portuaires ainsi que pour penser des solutions de mobilité et de sécurité maritime.

Producteur de Recherche & Innovation et au contact du monde académique, il développe et enrichit l'expertise publique sur ses 6 domaines d'activités et accompagne sur les territoires les expérimentations de nouveaux services et solutions. Il valorise ses connaissances et données au profit de l'ensemble de la communauté de l'aménagement. Il accompagne et éclaire les choix des décideurs publics dans une optique de cohésion territoriale et de transition écologique. Il positionne son expertise à la croisée des savoirs publics et privés français mais également européens et internationaux.

Au service de ses bénéficiaires, ses missions conférées par la Loi n° 2013-431 se traduisent au quotidien par :

Une expertise de haut niveau

Une recherche impliquée...

... au service de l'innovation dans les territoires

La capitalisation et la diffusion de connaissances au profit de tous

LE CEREMA EN QUELQUES CHIFFRES

2 593

agents

940

femmes

1 653

hommes

Âge moyen : 45 ans

116

agents en situation de handicap

93 %

des agents sont des permanents de la fonction publique

1 225

agents de catégorie A

1 724

ingénieurs et techniciens

180

agents directement impliqués dans la recherche



Loi n° 2013-431 du 29 mai 2013 portant création du Cerema Extrait de l'article 45

“ Pour l'accomplissement de ses missions, l'établissement assure, essentiellement à la demande de l'État, des activités de conseil, d'assistance, d'études, de contrôle, d'innovation, d'expertise, d'essais et de recherche. ”

UNE EXPERTISE DE HAUT NIVEAU,

fruit d'un héritage et intégratrice de nouveaux enjeux

Le Cerema est le dépositaire de connaissances pointues construites, capitalisées et améliorées au fil de l'histoire des services qui ont constitué l'établissement lors de leur fusion au 1^{er} janvier 2014. Ces connaissances sont rassemblées au sein de productions telles que les rapports, études, guides, articles scientifiques et techniques, méthodologies, recommandations, normes ou règles de l'art.

Ces connaissances sont surtout incarnées par les hommes et femmes qui constituent l'établissement et qui font leur le bagage technique du Cerema. Ces experts adaptent et font évoluer les connaissances et règles de l'art. Ils sont la véritable richesse de l'établissement et un patrimoine national précieux. L'expertise, somme de savoirs et de pratiques portée par les agents du Cerema, forme le socle du modèle économique de l'établissement.

Les experts du Cerema sont mobilisés au profit de bénéficiaires de l'aménagement dans le respect de la déontologie propre à un service public et en particulier le sens de l'intérêt général et la neutralité. Ils sont en capacité de mobiliser les connaissances de manière adaptée à des situations complexes voire d'urgence. Pouvant répondre aux dispositifs de reconnaissance de l'expertise propres à la fonction publique et en particulier du ministère de la Transition écologique, les experts du Cerema tirent surtout leur légitimité des services rendus et de la reconnaissance acquise auprès des bénéficiaires publics et privés de l'établissement.

Pour le compte de services de l'État ou de collectivités, seuls ou en partenariat avec des acteurs publics ou privés, les agents du Cerema agissent au quotidien en accompagnement :

- à l'émergence de projets (dite pré assistance à maîtrise d'ouvrage),
- en appui à la résolution de situations ou problèmes complexes ou nécessitant l'intégration inhabituelle de compétences multithématiques,
- en accompagnement de projets innovants ou expérimentaux et ayant valeur de démonstrateur ou d'exemple,
- dans le cadre de démarches et programmes d'impulsion de politiques publiques prioritaires tels que les « programmes nationaux territorialisés » (« Cœur de ville » ou « Contrats de relance et de développement écologique »),
- au sein de groupes d'experts nationaux ou européens et de normalisation,
- en appui à des programmes européens et internationaux d'aides au développement, de coopération décentralisée et d'accompagnement d'entreprises françaises pour des marchés internationaux.

Le Cerema rassemble à la fois les recommandations de mise en œuvre du cadre régalié pour les entreprises privées et intervient **EN COMPLEMENT DES ACTEURS PRIVÉS DE L'AMÉNAGEMENT** dans le cadre des logiques précédemment décrites.

Le Cerema concentre une part essentielle de l'expertise nationale de référence dans les domaines des infrastructures de transport, de la mobilité et de la sécurité maritime. De par ses activités historiques, le Cerema a développé des connaissances et un savoir-faire innovant en environnement et risques naturels. Répartie sur le territoire, l'expertise du Cerema est mobilisable partout où elle est requise.

Sur certains domaines d'activité, le Cerema s'engage à devenir l'expert de **REFERENCE DE NIVEAU EUROPEEN**. Il œuvre pour valoriser l'expérience et le savoir-faire français dont il est détenteur au bénéfice de réflexions de l'Union européenne sur les politiques publiques d'aménagement et d'infrastructures de transport. Il ambitionne de contribuer à forger des orientations et réglementations européennes pour mieux anticiper leurs applications nationales. D'ores et déjà, le Cerema participe activement

à la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe (« Green Deal »). Il apporte également une attention particulière au renforcement de son activité de normalisation à portée européenne et internationale ainsi qu'à l'appui de projets de collectivités financés par l'Union européenne ou s'inscrivant dans une logique européenne.

Cette expertise du Cerema est également valorisée au travers l'activité de **FORMATION dispensée**. Cette activité mobilise plus de 500 agents formateurs. Elle a vocation à s'accroître pour contribuer à notre mission de diffusion des connaissances et de progression de l'expertise mais aussi pour contribuer au modèle économique de l'établissement. Surtout, elle répond aux besoins de formation des acteurs publics et privés engagés dans la transition écologique et la cohésion des territoires. Elle concerne les six domaines d'activités de l'établissement et s'exprime en particulier au travers de partenariats avec des organismes de formation au moyen de tout type de format, notamment digital. Elle repose sur un catalogue de formations disponibles. Le Cerema souhaite parallèlement développer une démarche qualité de ses formations.

Le Cerema veut devenir un **ACTEUR MAJEUR SUR LA SCÈNE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

et dans ce cadre son expertise au service de la politique française d'aide au développement et de projection des savoir-faire public et privé français. Le Cerema ambitionne d'accroître ses activités en Europe, mais aussi de par le monde en premier lieu dans le cadre d'opérations menées par l'Agence française de développement, Expertise France ou d'opérations de jumelages financées par l'Union européenne et soutenues par la France. Le Cerema souhaite à plus long terme devenir un interlocuteur clé de la Banque mondiale en particulier pour l'aide au développement des pays d'Afrique et devenir un **catalyseur de projets de coopération décentralisée** des collectivités françaises soutenues par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le Cerema a su faire évoluer son expertise pour intégrer des enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain. Fort de ces savoirs et savoir-faire, le Cerema pense aujourd'hui l'aménagement et les infrastructures selon une double logique de services rendus aux usagers et d'intégration des défis de plus long terme, en particulier l'adaptation au climat de demain.

Ainsi, le Cerema s'engage à orienter son activité de manière croissante au bénéfice des territoires, dans l'épure définie par la Loi n° 2013-431 du 29 mai 2013. Cet engagement vise une mise en œuvre efficace des politiques publiques couvertes par l'activité de l'établissement compte tenu des compétences transférées aux collectivités par les différentes étapes de décentralisation.

LE CEREMA AMBITIONNE DE DEVENIR LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ADAPTATION DES TERRITOIRES ET DE LEURS INFRASTRUCTURES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.



NOS ENGAGEMENTS

ORIENTER NOTRE ACTIVITÉ

pour intégrer au mieux les enjeux climatiques et devenir ainsi la référence en matière d'adaptation des territoires et de leurs infrastructures

DEVENIR L'EXPERT DE RÉFÉRENCE

après des instances européennes pour certains de nos domaines d'activité

FAIRE DU CEREMA UN ACTEUR

clé des politiques d'aide au développement et de projection de l'expertise française à l'international en appui d'acteurs privés

PARTAGER LARGEMENT NOTRE EXPERTISE

par l'accroissement de l'activité de formation dispensée

UNE RECHERCHE IMPLIQUÉE

au service des territoires

Le Cerema soutient l'innovation dans les territoires par le dialogue avec la recherche publique et privée. Le Cerema constitue ainsi un pont unique entre le monde académique et celui de l'ingénierie opérationnelle. Ce positionnement se traduit par la détention et la mise à disposition d'un état de l'art de référence.

Unité mixte de recherche en Acoustique de l'environnement (UMRAE / unité de recherche Université Gustave Eiffel-Cerema) – Étudier l'impact et les perceptions de bruits d'éoliennes, de trafics routier ou ferroviaire sur l'homme et son environnement

Bâtiments performant dans leur environnement (BPE) – Améliorer les performances des bâtiments pour une meilleure qualité de vie, un impact réduit sur l'environnement et une réduction des îlots de chaleur en ville

Durabilité, innovation et valorisation des matériaux alternatifs (DIMA / en équipe de recherche commune avec l'équipe FM2D - Université Gustave Eiffel) – Caractériser la structure, la durabilité, les impacts environnementaux et la valorisation économique des matériaux de construction intégrant des déchets des bâtiments, des travaux publics ou de l'industrie

Évaluation non destructive des structures et des matériaux (ENDSUM) – Élaborer les outils et

Développée par des femmes et des hommes passionnés et représentants de l'excellence de l'expertise publique, notre activité de recherche que l'on dit « appliquée », « motivée », ou encore « finalisée », mobilise 180 chercheurs et ingénieurs-techniciens. De nombreux experts du Cerema apportent leur renfort à ces équipes de recherche ainsi qu'à des partenaires académiques ou industriels dans différents projets de recherche & développement.

NOS ÉQUIPES DE RECHERCHE

méthodes permettant de caractériser, sans les endommager, les structures et les matériaux tout en permettant de meilleurs rendements

Perturbation et résilience des systèmes de mobilité (ESPRIM / développe un projet d'équipe de recherche commune au sein de Cergy Paris Université) – Analyser les évolutions de politiques, projets ou services de mobilité de personnes et de fret en appréhendant les déterminants de la mobilité et les comportements humains

Hydraulique pour l'aménagement (HA / partie prenante du Laboratoire d'hydraulique Saint-Venant Électricité de France - École nationale des ponts et chaussées - Cerema) – Analyser les impacts de l'eau et des sédiments déplacés sur les infrastructures, les aménagements des fleuves et les espaces maritimes et côtiers afin de mieux les protéger

Géomatériaux et géomécanique - couplages et dynamique en géotechnique (GeoCoD) – Comprendre et mesurer les risques géotechniques (chutes de blocs, éboulement, glissements de terrain,

La recherche du Cerema est incarnée par une dizaine d'équipes, hybridées à nos experts, eux-mêmes au contact des enjeux et besoins concrets de terrain. Notre recherche assure le ressourcement scientifique de notre expertise afin de proposer des services en pointe sur nos champs d'activités. Ce ressourcement se consolide à la fois à travers le rapprochement déjà opéré ou en cours des équipes avec un partenaire académique privilégié, mais aussi à travers la mise en place progressive de partenariats avec d'autres organismes de recherche (CNRS, INRIA, INRAE).

avalanches) pour mieux dimensionner les dispositifs de protection des infrastructures de transport

Réponse des sols, sites et structures aux sollicitations dynamiques - séismes et vibrations (REPSODY / composante future de l'UMR CNRS GéoAzur Université Côte d'Azur - Institut pour la recherche et le développement) – Analyser les risques sismique ou vibratoire et des solutions innovantes pour maîtriser leurs impacts sur les espaces urbains et les infrastructure

Systèmes de transports intelligents (STI) – Évaluer la performance et les impacts technique et humain du déploiement de nouvelles technologies pour améliorer la sécurité et les services de transports (route du futur, aides à la conduite, véhicules autonomes)

Transferts et interactions liés à l'eau en milieu construit (TEAM) – Appréhender les transferts d'eaux pluviales et la diffusion de polluants, conséquences des aménagements urbains et infrastructures de transport, pour proposer des solutions

Face à la complexité et la diversité des questions que pose la résilience des territoires, la communauté scientifique du Cerema rassemble des compétences et des horizons disciplinaires très variés, allant des sciences pour l'ingénieur au sciences du vivant, en passant par les sciences humaines et sociales.

Le Cerema participe à créer les conditions de réussite des

PROJETS INNOVANTS DÉVELOPPÉS SUR LES TERRITOIRES.

L'établissement souhaite renforcer ce positionnement au cœur d'écosystèmes de recherche & d'innovation, et être ainsi une passerelle entre le monde académique et nos territoires, à l'interface entre acteurs publics et entreprises privées. Pour cela, le Cerema s'engage dans de nombreux partenariats avec les acteurs de la recherche (établissements publics de recherche, Universités, pôles de compétitivité), développe des **PROJETS DE POINTE EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX**



NOTRE ENGAGEMENT



CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'ANCRAGE DU CEREMA DANS LE MONDE DE LA RECHERCHE

et des expérimentations/démonstrateurs innovantes dans les territoires en France.

Notre recherche partenariale industrielle, développée sous label de l'institut Carnot CLIM'ADAPT, traduit l'orientation donnée à notre recherche sur l'adaptation au changement climatique.

La création de valeur pour les territoires et la communauté nationale par

L'INNOVATION EN CONTINU

L'innovation doit irriguer l'activité du Cerema afin d'apporter les meilleurs services en réponse aux nouveaux usages identifiés sur nos six domaines d'activités. Les règles de l'art, connaissances et savoir-faire du Cerema évoluent au contact de besoins de nos bénéficiaires, des résultats de notre recherche et de la recherche de nos partenaires.

L'innovation en continu se traduit par un Cerema apprenant qui promeut l'exploration technique partagée pour s'approprier les technologies et concepts émergents et les mobiliser efficacement au service de nos besoins métiers. Trop peu mobilisé sur l'intelligence artificielle, sur les jumeaux numériques ou la réalité augmentée, le Cerema doit dans le futur mieux anticiper les innovations et nouveaux concepts pour toujours valoriser ses connaissances et expertises métiers par des services numériques innovants. L'établissement doit également renforcer ses capacités à (co)développer, tester et qualifier des innovations et des prototypes initiés par le Cerema ou nos partenaires.

Le Cerema se doit de devenir un creuset de l'innovation, en particulier digitale, facilitant la gestation et la promotion des innovations sans a priori sur leurs chances de succès. Il s'organise cependant pour fixer un cadre clair de maturation et in fine d'opérationnalisation de ces innovations. Ainsi, le Cerema met en place les conditions d'émergence des idées et projets innovants en accompagnant leur développement et en privilégiant ceux à fort potentiel de valeur pour ses bénéficiaires, en cohérence avec ses domaines d'activités. Le Cerema se met en capacité d'organiser la sélection des preuves de concept afin de ne conserver que celles « qui trouvent leur marché ». Dans cette logique, le Cerema souhaite promouvoir l'agilité et n'hésite pas à tester des produits et services « non finalisés », dit « en version bêta » pour très vite juger de leur valeur aux yeux de ses bénéficiaires.

Pour le Cerema, la production d'outils technologiques ou numériques n'est pas une fin en soi. Il s'agit de prendre en compte les besoins dans des territoires pour réaliser la nécessaire transition écologique et numérique et d'identifier les opportunités d'innovation, la technologie n'étant qu'un moyen pour répondre à des usages et besoins des citoyens.

En revanche, le Cerema se nourrit de l'ensemble des possibles offert par le numérique pour mieux valoriser ses connaissances et savoir-faire de ses six domaines d'activités. Il s'agit pour l'établissement d'accélérer le développement de nouvelles offres numériques en mariant les offres d'accompagnement technique de ses bénéficiaires à des formes de valorisation numérique. Par un positionnement au cœur d'écosystèmes partenariaux du numérique, le Cerema cherche à développer de nouveaux services et analyses territoriales, à valoriser à l'échelle nationale des données massives ou encore à rendre plus accessibles des recommandations techniques, par le numérique.

Le Cerema se dotera en particulier **D'UNE STRATÉGIE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)** assise sur des partenariats structurants avec des partenaires incontournables. Le Cerema a également pour ambition de proposer une plateforme de nouveaux services numériques aux territoires dont les services et données cumulés permettront une approche « jumeau numérique » territoriale.

Dans ce contexte, la culture de la donnée concerne l'ensemble des métiers du Cerema.

L'acquisition de nouvelles données massives ou le partage de telles données avec des partenaires puis leur analyse et traitement numérique est identifié comme un enjeu majeur. Le Cerema doit continuer à améliorer la structuration et la mise à disposition des données produites, en conformité et dans l'esprit de l'ouverture et la circulation des données publiques actées par la Loi pour une République numérique (2016) et qui a fait l'objet d'une mission confiée par le Premier ministre au député Éric Bothorel (rapport 2020).

Le Cerema ambitionne d'analyser l'ensemble des possibles pour valoriser des données historiques sous l'éclairage de nouveaux enjeux ou défis à venir (données routières et évolution du climat par exemple). Il s'agit moins de livrer les données, que de les qualifier et les présenter afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux d'aménagement dans les territoires et à l'échelle nationale. En retour, le Cerema dialogue avec ses partenaires également producteurs de données pour viser une meilleure complémentarité et une optimisation de la mobilisation et valorisation des données disponibles.

VERS UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D' ACTIONS sur les sciences de la donnée et l'intelligence artificielle

Le Cerema doit s'outiller davantage sur les plans des sciences de la donnée et de l'intelligence artificielle afin d'hybrider ses compétences métiers et numériques et de créer de la valeur pour ses bénéficiaires en exploitant au mieux les données et les nouvelles techniques algorithmiques afin de :

- **disposer au Cerema d'une plateforme « bac à sable »** pour explorer sans risques des nouveaux services numériques (IA, sciences de la donnée), avec des outils au standard du marché ;
- **définir une politique « calculs et moyens de calculs »** dans une situation où les besoins de puissance de calculs vont augmenter ;

- **poser les bases et documenter les bonnes pratiques des projets sciences de la donnée** concernant aussi bien un socle d'outils techniques (large mais maîtrisé) que sur un cadre méthodologique partagé ;
- **organiser une montée en compétence collective** en définissant des parcours structurés de formation afin de disposer d'un socle minimal de compétences pour un grand nombre et une expertise pointue pour quelques-uns ;
- **professionnaliser progressivement les pratiques en sciences de la donnée**, en IA et en Dataviz, en fournissant des outils et des méthodologies ; l'objectif est d'accélérer les projets, faciliter l'industrialisation en aval, garantir certains principes (traçabilité, reproductibilité...) et de capitaliser les apprentissages des projets passés.

NOS ENGAGEMENTS

**METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE
ET UN PLAN D' ACTIONS
POUR DES OFFRES
INNOVANTES**

**DU CEREMA, NOTAMMENT EN MATIÈRE
D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

**AMÉLIORER
LA STRUCTURATION
DES DONNÉES**

POUR LEUR MEILLEURE MISE À DISPOSITION



LA VALORISATION DES CONNAISSANCES AU PROFIT DE TOUS

Au titre de son expertise, le Cerema a reçu des pouvoirs publics la mission d'être un centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire (article 44 de la Loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transport).

À ce titre, l'une de ses missions, définie par le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 est d'**assurer la capitalisation, la diffusion et la promotion des travaux et études liés à ses activités, des connaissances scientifiques et techniques, des méthodologies, des normes et des règles de l'art**, en particulier par le biais de formations, de publications d'ouvrages et d'informations.

LE CEREMA EST AINSI ÉDITEUR

(il est soumis à déclaration à la BNF) et met à disposition du grand public et des professionnels plus de 2 600 références en ligne.

Son statut d'établissement public confère aux éditions du Cerema une expertise neutre et impartiale. Ses recommandations, méthodologies, sont de portée nationale, voire internationale et s'adressent à des publics professionnels, élus, techniciens et aux services de l'État en appui au déploiement de politiques publiques. Elles forment l'état de l'art élaboré et validé par les experts du Cerema et en lien avec ses partenaires. En cela, le Cerema constitue un centre de ressources national.

La stratégie de modernisation du Cerema entraînera sur la durée du projet stratégique d'importants changements sur le secteur des éditions et de la valorisation des connaissances.

En termes de visibilité, et avec l'appui d'une nouvelle charte graphique, une stratégie éditoriale sera élaborée dès le 1^{er} semestre 2021.

Parallèlement, la capitalisation et la diffusion des connaissances produites par l'établissement seront favorisées grâce à un nouveau portail documentaire en déploiement sur toute l'année 2021. Ce portail permettra de rendre accessible en open source toute la production du Cerema. Il sera interfacé à titre d'exemple avec le portail HAL, ce qui permettra un rapprochement de nos productions et éditions avec le monde de la recherche.

Ces contenus doivent s'articuler avec un nouvel outil reposant sur les nouveaux modes de travail, de partage, de mutualisation, de valorisation de bonnes pratiques en lien avec les nouvelles possibilités offertes par le numérique. Lauréat du fond national de transformation numérique, le Cerema s'est engagé dans un projet de transformation numérique. Il ambitionne de mettre en place dès 2021 une plateforme collaborative.

Débutant ses travaux au cours de l'année 2020, le Cerema, acteur essentiel de l'ingénierie et de l'expertise en aménagement du territoire, souhaite s'inscrire dans un contexte d'ouverture et de mise à disposition de l'information. Il animera dès 2021/2022 la mise en place d'une plateforme collaborative permettant l'accès des partenaires et bénéficiaires à un outil résolument nouveau selon 3 ambitions.



NOS ENGAGEMENTS

ADOPTER UNE NOUVELLE STRATÉGIE ÉDITORIALE tournée vers l'open source et mettre en place un nouveau portail documentaire

CRÉER DÈS 2021, avec un déploiement complet en 2022, une plateforme collaborative fédératrice des réseaux d'acteurs de l'ingénierie et de l'aménagement

1

Accéder à une information ciblée en fonction du besoin de l'utilisateur avec des parcours personnalisés = dimension centre de ressources.

2

Interagir avec l'écosystème à travers la mise en place de communautés thématiques = dimension collaborative à travers l'animation de communautés thématiques.

3

Asseoir une expertise à travers la valorisation des profils experts = dimension réseau social experts.



Expertise & ingénierie territoriale

ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES DE TRANSITION DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Fort de son expertise et de sa capacité à capitaliser les expériences sur l'ensemble du territoire national, le Cere-ma ambitionne d'accompagner et d'outiller les acteurs de l'aménagement. Il souhaite ainsi répondre, à leurs côtés, aux défis des nouvelles aspirations sociétales, de la transition écologique et du changement climatique. Il accompagne les collectivités à traduire concrètement dans les territoires les engagements internationaux de la France pour le climat et apporte son expérience en matière d'évaluation.

L'aménagement du territoire est aujourd'hui guidé par des attentes sociétales renouvelées, marquées par une volonté d'avoir accès à la nature, à des écosystèmes équilibrés et à un cadre de vie de qualité offrant dans le même temps l'accès aux services et confort contemporains.

Pour y répondre, **l'aménagement se pense désormais à travers le prisme des transitions.** Transition climatique d'abord pour contribuer à atténuer ses changements et s'adapter aux effets déjà ressentis. Transition écologique ensuite, afin de répondre aux impératifs d'équilibre des écosystèmes naturels. Transitions également des modes de vie, rendues possibles grâce aux nouvelles façons d'habiter, de travailler et de se déplacer permises par la transition numérique. Transitions métropolitaines enfin qui pourraient rompre une dynamique de près de deux siècles d'attractivité économique et démographique croissante des villes et a minima tendre vers un rééquilibrage relationnel avec les territoires périurbains et ruraux ; la crise sanitaire invite à y être d'autant plus attentif.

Ce temps des transitions amorcé dès 1994 avec la Charte européenne d'Aalborg sur la ville durable se poursuit. Mais les modèles esquissés jusqu'alors font place à une approche renouvelée, actant le besoin du sur-mesure : innover, tester, échanger en réseau sur les bonnes pratiques...

Partout en France, il s'agit de proposer des solutions adaptées à chaque contexte local pour des territoires agréables à vivre, mais aussi sobres en

consommation de ressources et en émissions de gaz à effet de serre. Ce sont aussi des aménagements qui intègrent la nature, des territoires qui offrent des services en accord avec les usages de leurs habitants, des solutions pour de nouvelles manières d'habiter et d'aménager nos villes et territoires face aux vagues de chaleur et évolutions climatiques, des solutions pour améliorer notre résilience alors que la crise sanitaire interroge nos modes de travailler, de se déplacer et plus largement le fonctionnement de nos économies, des commerces de centre-ville aux chaînes logistiques, des solutions enfin pour « aménager la ville sur la ville », maîtriser ainsi la consommation de foncier tout en rendant la « ville vivable ».

L'AMÉNAGEMENT VIT UN AUTRE TOURNANT : CELUI DU LOCAL,

qui conduit tous les acteurs et usagers de l'aménagement, et en premier lieu les habitants, à vouloir exprimer leur avis et agir, aux côtés des aménageurs, élus, techniciens de collectivités et représentants de l'État, pour penser ensemble et mettre en œuvre des solutions nouvelles et adaptées aux contextes locaux. Les modèles répliqués dans des plans, contrats ou schémas font désormais de la place aux processus de fabrication de solutions concrètes, qui non seulement porteront l'innovation mais également garantiront leur mise en œuvre au moyen de l'acceptation générée par la co-construction.

Cependant, les tensions sont fortes entre, d'une part la perpétuation d'un modèle de développement classique appuyé sur l'attractivité économique et d'autre part les scénarios de développement de transition aux bénéfices économiques incertains. Élus, techniciens, aménageurs publics et privés, représentants de l'État doivent concilier ces visions d'aménagement à la fois multiples et répondant souvent à des logiques temporelles différentes. Ils doivent, de plus, se repositionner par rapport à une action d'intérêt général qui n'est plus exclusivement pilotée par la puissance publique, mais partagée par des acteurs locaux et des collectifs porteurs d'initiatives.

NOS ENGAGEMENTS



PROMOUVOIR DES STRATÉGIES

et actions pour répondre aux besoins de transition et de résilience des territoires, dans un contexte de changement climatique



ACCOMPAGNER

la revitalisation des territoires peu denses

SOUTENIR UN AMÉNAGEMENT

durable pour des villes sobres, résilientes et inclusives



OUTILLER

pour optimiser l'usage du foncier et maîtriser l'artificialisation pour répondre à des enjeux de préservation de la biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique.

ÉCLAIRER

les stratégies pour des villes intelligentes et accompagner leur mise en œuvre



Bâtiment

AMÉLIORER L'IMPACT DES BÂTIMENTS SUR LE CLIMAT ET LEUR QUALITÉ D'USAGE

Le Cerema s'engage à appuyer les gestionnaires de bâtiments, en particulier public et privé du secteur tertiaire, pour maîtriser leurs consommations d'énergie, mettre en place une stratégie visant à réduire l'impact des constructions sur le climat et en améliorer la qualité d'usage et le confort, tout en offrant un bâti sain.

En France, le parc bâti compte plus de 36 millions de logements et plus de **970 MILLIONS DE M² utiles pour le parc tertiaire public et privé.** Ce stock et son renouvellement sont porteurs d'enjeux climatiques et énergétiques en lien étroit avec la qualité de vie au quotidien des occupants, en particulier dans le contexte d'évolution du climat.

Le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en France — **44 % de l'énergie consommée** — ce qui, outre la consommation importante de ressources, fait peser une

charge financière sur l'ensemble des acteurs : citoyens, entreprises, État, collectivités. Le secteur bâtiment représente également chaque année 19 % des émissions nationales de gaz à effet de serre dont près de 60 % uniquement pour le chauffage. Agir sur le secteur bâtiment est donc un levier incontournable pour atténuer au plus vite notre impact sur le climat. L'investissement dans la réhabilitation du parc est particulièrement nécessaire et urgent au regard de son faible renouvellement annuel estimé à 1 % pour les logements et 3 % pour le parc de bureaux par exemple. **Le bâti neuf performant revêt également un enjeu majeur.** En effet, la phase de construction de ces nouveaux bâtiments concentre 75 % de l'énergie totale consommée durant leur cycle de vie, c'est-à-dire de la construction à leur destruction en passant par leur occupation.

OBJECTIFS NATIONAUX

Division par 2 des émissions du parc bâti à 2030 (ref. 2015)

Zéro émission nette du parc bâti en 2050

-40, -50, -60 % de consommation énergétique pour le parc tertiaire en 2030, 2040 et 2050

Mais, qu'il s'agisse de **la réhabilitation ou de la construction neuve, il convient en premier lieu d'accompagner l'évolution des réglementations et recommandations en alliant des OBJECTIFS DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE et environnementale avec le confort des occupants.** Des progrès restent à faire en particulier sur l'amélioration de l'exploitation et la maintenance tout au long de la vie du bâtiment et pour le bâti neuf sur le choix des matériaux, des équipements et de leur utilisation. La mesure des performances réelles, pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés, est également un enjeu crucial afin d'assurer le développement de solutions techniques opérationnelles éprouvées et reproductibles. Ce sont les défis pour la décennie à venir, afin de ne pas décevoir les objectifs énergétiques, climatiques et environnementaux ambitieux adoptés en France, en Europe et dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.

Le bâtiment, qu'il soit lieu de vie ou lieu de travail, est surtout le centre des espaces vécus au quotidien par nos concitoyens. Il constitue une part incontournable de la réponse à la demande sociale croissante de nos concitoyens pour un cadre de vie de qualité.

La crise sanitaire et le confinement ont d'ailleurs révélé la qualité intérieure des bâtiments comme une nécessité physiologique et psychologique. Le confort et un bâti sain caractérisés par la qualité de l'air intérieur, le confort thermique, le confort acoustique et visuel, l'adaptabilité du bâti aux usages et l'intégration du bâti dans son environnement constituent une attente sociétale de plus en plus marquée. Au-delà, le parc de bâtiments doit évoluer en adéquation avec des usages qui eux-mêmes changent, notamment dans le contexte de vieillissement de la population et de multiplication des formes et lieux de travail (télétravail, visio-conférence...). Dans ce contexte, les lois de 2005 et 2015 sur les droits des personnes handicapées constituent une référence pour penser le bâti au travers des besoins des usagers.

Enfin, le bâtiment ne peut être pensé seul, coupé de son environnement. Le bâti, au même titre que les infrastructures et réseaux, est un élément essentiel du fonctionnement de nos villes, bourgs et villages. Forme urbaine et îlot de chaleur, prise en compte du bâti dans la gestion des eaux pluviales au regard de la rareté de la ressource en eau, bâti support de la nature en ville... sont autant de problématiques essentielles à traiter pour des villes et villages vivables et attractifs, répondant en particulier aux évolutions du climat d'ores et déjà ressenties.

NOS ENGAGEMENTS



CRÉER

les conditions d'une meilleure performance environnementale et énergétique des bâtiments existants et neufs, dans une logique neutralité carbone



ACCOMPAGNER

les gestionnaires de patrimoines immobiliers pour des meilleurs services aux usagers et des performances optimisées

INNOVER

en partenariat et conseiller pour améliorer la qualité des constructions, un meilleur confort et un environnement sain

TRAVAILLER

à l'accessibilité du cadre bâti à toutes les formes de handicap et au regard des évolutions des modes d'habiter

FAVORISER DES MOBILITÉS DURABLES ET SÉCURISÉES

Le Cerema s'engage à concourir pour tous les territoires à des solutions efficaces de mobilité, répondant aux besoins et nouveaux modes de vie des populations qui y vivent, en intégrant les limites croissantes de leurs impacts sur le climat et la santé.

La mobilité, qu'elle soit choisie ou subie, est devenue un bien de première nécessité pour toutes et tous, fondamentale au quotidien pour nos territoires et leurs habitants : se rendre au travail, accéder à des services et des biens essentiels, relations sociales et familiales mais aussi loisirs ou encore accès à la nature. **Nous sommes devenus une société du mouvement, au sein de laquelle la possibilité de se déplacer à tout moment et partout a, peu à peu, été considérée comme un bien public acquis et a consacré un droit à la mobilité.**

Cependant, des limites imposées (congestion automobile, impacts sur le climat, l'environnement, la santé et la sécurité) interrogent les services de mobilité et nos habitudes. Elles invitent à promouvoir des approches plus sobres et maîtrisées des modes de déplacements.

Pouvoirs publics nationaux et locaux et opérateurs de transports doivent ainsi intégrer des tendances incertaines :

Les lieux de travail de demain seront-ils multiples ?

Les métropoles maintiendront-elles leur attractivité et leur densification ?

L'hydrogène et l'électrification transformeront-ils la voiture et les poids-lourds en transport propre ?

Quelle sera la capacité d'investissement public dans l'amélioration d'offres de transport ?

Quels impacts aura la croissance des achats en ligne en matière de logistique urbaine et de déplacement des particuliers ?

Si certaines solutions de mobilité sont bien identifiées pour les 10 ans à venir face à ces défis (soutien aux transports en commun, développement des usages partagés de la voiture, promotion de la marche, du vélo dans tous les territoires et de l'intermodalité, billettique et services unifiés par des systèmes « Mobility As A Service », régulation voire tarification des usages de la voiture, évolution des motorisations, régulation intelligente du trafic...), les conditions de leur mise en œuvre adaptées à chaque contexte local, leur articulation et leurs apports à une mobilité plus sobre et qui s'adresse à tous les publics et tous les territoires constituent les véritables enjeux.

NOS ENGAGEMENTS

11

AMÉLIORER

les mobilités du quotidien et le partage de l'espace public dans tous les territoires et pour tous les citoyens

MAÎTRISER

l'impact de la mobilité sur le climat et la santé

13

MIEUX CONNAÎTRE

et comprendre nos déplacements pour agir

APPUYER

la dynamique vers des territoires 100% marchables et cyclables

ACCOMPAGNER

les solutions de mobilité connectée et autonome, et réguler les trafics routiers pour limiter la congestion et les émissions

COMPRENDRE,

évaluer et agir pour améliorer la sécurité routière et des déplacements

3

SÉCURISER ET PÉRENNISER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN PARTICULIER FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour faire bénéficier tous les gestionnaires et tous les territoires d'une expertise adaptée à leurs besoins, le Cerema se fixe comme objectif d'être le référent en matière de compétences techniques nécessaires à la conception et à la gestion des infrastructures de transport et de leurs ouvrages d'art, intégrant les enjeux des transitions écologique et énergétique. L'établissement se veut aussi le lieu de partage des bonnes pratiques, outils et méthodes en appui de l'ensemble des acteurs publics et privés du domaine.

Accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé et de secours, à la culture, au transport de marchandises, à l'inclusion sociale... les réseaux de transport assurent la stabilité économique d'un territoire, tout en répondant à des exigences sociales et environnementales. En cas de rupture de ces réseaux, le territoire est paralysé, le quotidien des habitants est perturbé.

La France a su mailler ses territoires d'infrastructures de transport de qualité permettant d'assurer son dynamisme au travers de déplacements efficaces et en sécurité. Parmi ces infrastructures,

LA ROUTE

tient une place particulière puisque 87 % des trajets s'effectuent grâce à ce réseau comptant plus d'un million de kilomètres et environ 250 000 ponts. En termes de sécurité d'infrastructures de transport, la sécurisation des passages à niveaux ferroviaires reste un enjeu important.

Aujourd'hui, le patrimoine routier **EST VIEILLISSANT.**

En 2019, la France se classe à la 18^e place du classement mondial du Forum économique mondial pour la qualité de ses infrastructures routières, après avoir occupé la première place jusqu'en 2012. Cette dégradation affecte le réseau routier national géré par les services de l'État et qui accueille 18,5 % du trafic national mais également les réseaux gérés par les collectivités territoriales ou concédés à des entreprises privées. Au quotidien, pour les usagers, ce vieillissement se traduit par une multiplication des limitations de vitesse temporaires et de mesures de restriction de la circulation. Surtout, l'effon-

drement meurtrier du pont Morandi à Gênes, en août 2018, a fait prendre conscience de l'impératif de sécurité publique que constitue l'entretien des infrastructures.

Pourtant, l'entretien de ce patrimoine subit des contraintes budgétaires fortes, tant au niveau national que local. Pour l'État et les collectivités, les budgets d'entretien à programmer ou projeter sont croissants. L'enjeu est à moyen terme de prévoir les investissements nécessaires pour adapter et entretenir ce patrimoine évalué à 2 000 milliards d'euros pour les réseaux routiers, et à plus court terme de faire baisser pour tous les gestionnaires les coûts de l'entretien de leurs réseaux. Pour les ouvrages d'art, c'est l'objet du

« PROGRAMME NATIONAL PONTS »

financé par le plan France Relance (40 millions d'euros) et piloté par le Cerema dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Au-delà, une sensibilisation des gestionnaires routiers à de nouvelles stratégies d'entretien, bien plus avantageuses que les méthodes actuelles, reposant sur les principes de gestion patrimoniale de ces infrastructures, leur permettra de prendre conscience d'une nécessité économique incontournable.

NOTRE PATRIMOINE ROUTIER SUBIT ÉGALEMENT DE MANIÈRE CROISSANTE LES SOLlicitATIONS ACCRUES LIÉES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :



Risque d'inondation

De submersion

Fortes chaleurs

Retrait-gonflement des argiles lié aux sécheresses plus fréquentes

Chute de blocs et glissements de terrain accrus par les pluies intenses...

Selon les chiffres de la Commission européenne, le coût des dommages causés par les aléas climatiques aux infrastructures de transport sera multiplié par 6 d'ici 2050 si des mesures fortes d'adaptation ne sont pas mises en œuvre. Là encore, adapter aujourd'hui notre patrimoine routier constitue la clé d'un service rendu à nos concitoyens optimal, sécurisé et au meilleur coût.

NOS ENGAGEMENTS



DEMEURER

l'expert public de référence en matière de conception et d'adaptation des routes et d'ouvrages d'art

GÉRER, ENTREtenir ET EXPLOITER

durablement le patrimoine routier et d'ouvrage d'art : innover, certifier, prioriser et accompagner



MIEUX CONNAÎTRE

le patrimoine routier et d'ouvrages d'art

RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : 11 500 km et 12 000 ponts

RÉSEAU ROUTIER NATIONAL CONCÉDÉ : 9 000 km et 15 000 ponts

ROUTES DÉPARTEMENTALES : 78 000 km dont 100 000 ponts

ROUTES COMMUNALES : 666 000 km

Environnement & risques

MAÎTRISER LES RISQUES NATURELS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LA CONSOMMATION DE RESSOURCES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE TRANSPORT

À travers son expertise historique dans toutes les composantes de l'aménagement, le Cerema contribue à apporter les moyens de maîtriser l'impact des projets d'aménagement du territoire sur l'environnement, le climat et la consommation de ressources et au-delà de « faire l'aménagement avec la nature » pour sécuriser et améliorer notre cadre de vie.

Ces 50 dernières années ont été marquées par une prise de conscience accrue de l'impact des activités humaines sur l'environnement, le climat et la santé et l'accroissement des conséquences des catastrophes naturelles subies.

En France, les enjeux d'érosion de la biodiversité et d'augmentation des risques naturels sont majeurs. Plus de 10 % des 97 000 espèces considérées comme menacées par l'Union internationale pour la conservation de la

nature (UICN) au niveau mondial sont présentes en territoire français, notamment dans les Outre-mer.

Par ailleurs et selon le Service des données et des études statistiques du ministère de la Transition écologique, 30 % des communes françaises sont soumises à un niveau d'exposition moyen au changement climatique et 18 % à niveau d'exposition fort. Enfin, le coût des dommages aux infrastructures critiques (transports, énergie, industrie) devrait, selon l'Agence européenne de l'environnement, être multiplié par 10 à la fin du siècle.

L'urbanisation et le déploiement d'infrastructures de transport terrestre et littorale sont particulièrement structurantes en la matière. En premier lieu par

L'AMPLEUR ET L'IMPACT CUMULÉS

DES DYNAMIQUES D'AMÉNAGEMENT : nuisances et pollutions, partitions des milieux naturels, consommation de ressources, accroissement de la vulnérabilité voire amplification de risques naturels ou phénomènes météorologiques extrêmes (inondation, sécheresse, mouvement de terrain, retrait-gonflement des sols argileux, canicule et îlot de chaleur en particulier).

URBANISATION ET INFRASTRUCTURES

sont également déterminantes par l'inertie forte de leurs évolutions. Le renouvellement du parc de logements est de l'ordre de 1 % par an, la durée de vie d'un ouvrage d'art est de minimum 50 ans, le taux moyen de renouvellement annuel d'un réseau d'eau potable est de moins de 1 % par an, la durée de vie d'une chaussée routière est de 15 à 25 ans et 1 million de kilomètres de routes équipent d'ores et déjà nos territoires. Dit autrement, les ouvrages et réseaux

des territoires de 2030, 2040 et 2050 sont en grande majorité connus ou forgés par les décisions d'aujourd'hui. Il s'agit dès à présent de les adapter pour répondre aux enjeux locaux et globaux de biodiversité, climat, préservation de ressources en eau ou matériaux. L'enjeu est également de prendre en compte l'évolution des risques naturels dans le contexte de changement climatique. La préservation et la reconquête des milieux, notamment aquatiques, et les solutions fondées sur la nature constituent une manière incontournable de repenser l'aménagement.

Aménagement et infrastructures doivent également prendre en compte leur répercussion et influence sur la santé des habitants. La pollution de l'air extérieur est considérée depuis 2013 comme cancérigène pour l'homme par l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) ; et pour les Français, le bruit des transports est la première nuisance déclarée (sondage TNS-Sofres 2010). Aménager aujourd'hui doit répondre à l'exigence croissante de nos concitoyens d'un **CADRE DE VIE SAIN.**

NOS ENGAGEMENTS



INCITER ET OUTILLER

pour favoriser la biodiversité et préserver la ressource en eau à l'interface avec l'aménagement des milieux urbains ou les infrastructures de transport - promouvoir les solutions fondées sur la nature



APPUYER LA PRÉVENTION

des risques naturels et accompagner suite aux crises



ACCOMPAGNER ET CONCEVOIR

outils et méthodes pour le développement de filières pour préserver les ressources en matériaux pour le BTP



CONNAÎTRE ET AGIR

pour réduire les bruits et vibrations des transports ainsi que la pollution liée au trafic



ANALYSER LE GISEMENT

et favoriser le déploiement des énergies renouvelables



Mer & littoral

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS MARITIMES ET FLUVIALES EN MAÎTRISANT LEURS PRESSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT,

ADAPTER LES TERRITOIRES MARITIMES ET LITTORAUX AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Seul établissement public à embrasser l'ensemble des enjeux littoraux, maritimes et fluviaux, le Cerema poursuit son engagement au service de la sécurité du transport maritime et fluvial, du développement des activités maritimes et littorales, de la croissance bleue, tout en portant les conditions de maîtrise des pressions environnementales induites, de transition écologique des transports maritimes et fluviaux en particulier en réponse au changement climatique.

Présente dans tous les océans sauf l'Arctique, la France dispose du deuxième espace maritime mondial, avec près de **11 MILLIONS DE KM²**, le plus grand linéaire de littoral en Europe, 564 ports répartis dans l'ensemble des mers du globe et le premier réseau

européen de voies navigables. Ce patrimoine offre des opportunités uniques de ressources, d'activités, d'accès à des environnements naturels exceptionnels. Mais il constitue aussi des défis en matière de sécurité du trafic, de maîtrise de l'impact des activités humaines ainsi que de transition et de développement soutenable des espaces littoraux qui concentrent une population significative et croissante.

Les onze grands ports français (dont quatre en Outre-mer) génèrent du trafic avec tous les continents. La France voit également les 2/3 des 50 000 navires de commerce en circulation dans le monde emprunter le détroit du Pas-de-Calais. Dans ce contexte, la sécurité maritime (signalisation, sauvetage, surveillance et optimisation du trafic) est un enjeu majeur pour réduire les risques d'accident en mer, de pollution par les navires, ou de catastrophe meurtrière dans un environnement où la co-activité se développe par exemple avec les énergies marines renouvelables. Il s'agit également d'assurer la sécurité quotidienne de plus de 3 500 navires de pêche français et de plus de 4 millions de plaisanciers et pratiquants des loisirs nautiques.

Les ports maritimes et fluviaux, comme les voies navigables, s'inscrivent dans le contexte d'une concurrence européenne et mondiale des infrastructures portuaires tout en étant soumis de manière croissante aux conséquences du changement climatique. Ils doivent répondre

à la demande sociétale de verdissement et aux enjeux économiques de modernisation et de report modal. Les bases navales de défense sont essentielles pour la souveraineté nationale. Le patrimoine des ports, de canaux et d'installation industrialo-portuaires connexes doit être pérennisé, sécurisé au meilleur coût économique, environnemental et au regard des évolutions climatiques, numériques et sociétales notamment.

Nœuds logistiques denses et stratégiques, les ports sont une des nombreuses mailles économiques des territoires littoraux : un emploi embarqué génère 10 emplois à terre dans l'économie bleue. Le développement d'activités économiques et touristiques sur notre littoral s'accompagne aussi d'une croissance des populations littorales. Doublé des effets du changement climatique, une

pression croissante s'exerce sur le littoral et les estuaires et rend donc critique leur aménagement. 20 % des 20 000 km de côtes de métropole et de nos territoires d'Outre-mer sont soumis à l'érosion et jusqu'à 50 000 logements pourraient être directement concernés d'ici 2100.

La préservation, l'amélioration et la reconquête des fonctionnalités particulières du littoral passent par une meilleure connaissance des phénomènes climatiques auxquels il est soumis : risque accru de submersion, dynamique des estuaires et évolution hydro-sédimentaires, hausse du niveau de la mer, menaces sur les ressources en eaux. En réponse, les territoires, leurs infrastructures et services, notamment portuaires, doivent anticiper et s'adapter aux conditions climatiques et de navigation de demain.

Le développement et la diversification des activités en mer et sur le littoral doivent permettre de concilier des usages, complémentaires, notamment par le développement d'une planification maritime adaptée. Dans ce contexte, le bon état des milieux marins et de ses écosystèmes est un enjeu. Le transport maritime et plus largement les activités humaines en mer et sur terre génèrent des pollutions et nuisances sur le milieu marin et le littoral qu'il s'agit de maîtriser : rejet en mer (polluants, déchets), pollutions consécutives aux collisions, bruit de fond, collision avec la grande faune marine, mais également pollution à quai, gestion des épaves et des sédiments, dragages des ports et canaux, impact environnemental des opérations de carénages...

NOS ENGAGEMENTS



INNOVER

dans les technologies et systèmes de sécurité maritime et fluviale et développer des services pour la sécurité de navigation



APPUYER

l'amélioration de la performance du transport maritime et fluvial et sa transition écologique dans le contexte du changement climatique

MIEUX CONNAÎTRE

et maîtriser les impacts des activités et des aménagements sur le littoral et le milieu marin



ACCOMPAGNER

les territoires littoraux dans leurs mutations et en particulier celui de l'adaptation au changement climatique



II - LE CEREMA,

UN PARTENAIRE

DE CONFIANCE

AU CŒUR

D'UN ÉCOSYSTÈME

DU NATIONAL AU LOCAL,

des montagnes à la mer, des villes aux territoires ruraux, le Cerema est un acteur majeur de la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et d'adaptation au changement climatique, au service de tous les acteurs nationaux et locaux, publics et privés. À toutes les échelles, le Cerema se positionne ainsi

AU CŒUR D'ÉCOSYSTÈMES

pour accompagner de manière opérationnelle et efficace la mise en œuvre de politiques publiques.

Stratégie, contrats, plans, programmes, projets opérationnels ne sont jamais l'apanage d'un seul acteur mais constituent des opportunités d'interactions entre différents niveaux de collectivités, d'acteurs publics et privés variés, de représentants de l'État et de manière croissante des usagers et populations concernées. La constitution, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques d'aménagement et de projets locaux reposent aujourd'hui sur une organisation territoriale issue de différentes étapes historiques de décentralisation et de déconcentration.

© Adobe Stock

LE CEREMA, UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE, REFLET DE LA PLURALITÉ DES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT

Actant l'intervention du Cerema dans la mise en œuvre de politiques publiques de l'État et un soutien aux actions des collectivités territoriales en matière d'ingénierie et d'aménagement des territoires, le législateur a donné au Cerema une gouvernance originale et lui a confié également un rôle d'animation de communautés professionnelles nationale et locales (article 46 de la Loi de création de l'établissement).



Les articles 5 à 12 du Décret n° 2013 - 1273 du 27 décembre 2013 relatif au Cerema précisent cette gouvernance.



Jean-Yves GOUTTEBEL

Vice-Président de l'Assemblée des départements de France

“En tant que président du conseil stratégique du Cerema, je mesure son action au service des territoires et sa volonté d'oeuvrer en partenariat. Ce projet stratégique en est également la manifestation.”

À ce titre, le **conseil d'administration** (article 5 à 9) comporte, aux côtés de personnalités qualifiées et de représentants de l'État, un important collège de membres représentant les collectivités et 5 représentants élus du personnel. Ce collège, par ailleurs, désigne un candidat en son sein la personne qui assure la présidence du Cerema.

Ce poids des collectivités locales au sein du Cerema se retrouve également au sein du **conseil stratégique** (article 10) qui associe à parts égales représentants de l'État et représentants des collectivités territoriales. Sa présidence est également assurée par un élu.

Troisième outil de gouvernance, le **conseil scientifique et technique** (article 11) associe, quant à lui, des personnes qualifiées issues du monde de la recherche et de l'innovation, des entreprises privées, et des représentants élus du personnel.

Enfin, des **comités d'orientation thématiques nationaux** et des **comités d'orientation territoriaux** prévus par la Loi de création du Cerema et précisés par le décret constituant le Cerema (article 12) ont vocation à proposer des orientations relatives aux grands enjeux de société et des programmes d'action territoriaux en associant l'ensemble des partenaires du Cerema.

LE CEREMA, FÉDÉRATEUR D'UN DIALOGUE ÉTAT, COLLECTIVITÉS, ACTEURS PRIVÉS

LE CEREMA À L'INITIATIVE DE CONCERTATIONS NATIONALE ET LOCALES...

L'activité du Cerema s'inscrit au sein d'orientations discutées au niveau national avec près d'une **centaine d'organismes** issus de l'État, partenaires publics, collectivités, entreprises privées ou leur fédération.

Tous les ans, des comités d'orientations thématiques menés à l'échelon national constituent une opportunité unique de faire valoir auprès de l'établissement les besoins de l'ensemble des acteurs publics et privés au regard de grands enjeux d'aménagement identifiés.

Au niveau régional, le Cerema réunit également tous les ans **400 acteurs publics et privés locaux**, dans une logique de réflexion partenariale pour constituer les orientations de travail de l'établissement au plus près des territoires.

LE RÔLE DES COMITÉS D'ORIENTATION



Les comités d'orientation thématiques

Identifient des orientations pour l'activité du Cerema, émettent des attentes et proposent des opérations à inscrire au programme

Le conseil d'administration

Valide les grandes orientations puis le programme d'activités

Les comités d'orientation régionaux

Identifient des orientations pour l'activité du Cerema, émettent des attentes et proposent des opérations à inscrire au programme régional

Le Conseil stratégique

Orienté la programmation et anime le processus d'association des partenaires



Marc PAPINUTTI

Directeur général de la direction générale des infrastructures de transport et de la mer, ministère de la Transition écologique et ministère de la Mer

"L'expertise du Cerema a toujours été un élément central dans l'appui aux missions de la DGITM dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et notamment lorsqu'elles relèvent de sa compétence historique de gestionnaire du réseau routier national, de ses missions régaliennes dans les contrôles et surveillance des transports terrestres et maritimes, ou de missions sur les nouvelles mobilités ou le vélo. La DGITM continuera à s'appuyer sur cette expertise qui ne pourra qu'être enrichie par la relation nouvelle de l'État et du Cerema auprès des collectivités..."

... POUR UNE PROGRAMMATION AU PLUS PRÈS DES ENJEUX ET BESOINS DE NOS BÉNÉFICIAIRES

Une réforme de la programmation de l'activité de l'établissement a été conduite dès 2019 dans le cadre plus large de la démarche de transformation

du Cerema. Placée sous la responsabilité du directeur général et arrêtée par le conseil d'administration, la programmation met en œuvre les orientations issues d'une concertation ouverte à l'ensemble des bénéficiaires du Cerema, **via les comités d'orientation thématiques nationaux et les comités d'orientation régionaux**, instances officielles mises en place en 2019 ainsi que le conseil stratégique. Sur la base des besoins et orientations recueillis, la programmation de l'activité permet de mettre en regard des enveloppes cibles et des opérations stratégiques qui ont vocation à être déclinées en projets concourant à un objectif de politique publique au profit de différents types de bénéficiaires.

Basée sur la circulaire de la secrétaire générale du du Ministère de la transition écologique et solidaire du 26 octobre 2018, ainsi que sur la délibération du conseil d'administration de l'établissement du 3 juillet 2019, cette réforme a pour ambition de permettre d'élaborer une **PROGRAMMATION STRATÉGIQUE ET CONCERTÉE.**

Au travers de la structuration de l'activité en 6 domaines, cet exercice permet de donner une vision globale de l'ensemble des activités du Cerema valorisant sa

NOTRE ENGAGEMENT

**POUR SUIVRE LA RÉFORME
DE LA PROGRAMMATION AFIN DE
GAGNER ENCORE EN EFFICACITÉ,
EN LISIBILITÉ ET EN AGILITÉ
POUR NOS BÉNÉFICIAIRES**

subvention pour charges de service public et des cofinancements associés. Au sein de cette programmation, le Cerema poursuit l'accroissement des activités au profit des territoires.

Cet exercice de programmation a atteint son but mais doit être encore amélioré et allégé en s'ancrant dans une dimension encore plus stratégique et s'appuyant plus fortement sur des conventions avec nos bénéficiaires et le futur Contrat d'objectifs et de performance. Il doit également systématiquement intégrer une évaluation des actions mises en œuvre et leur effet de levier au profit des territoires et de leurs projets.



LE CEREMA, CRÉATEUR ET ANIMATEUR DE RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Le Cerema a pour rôle, notamment, **D'ANIMER DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS de partenaires publics et privés.** Ce rôle est incarné historiquement par les conférences techniques interdépartementales sur les transports et l'aménagement (COTITA), organisées plusieurs fois par an à l'initiative du Cerema partout en France.

Dans le cadre de son positionnement stratégique et de son ouverture croissante vers les collectivités territoriales, le Cerema engage une évolution de ces instances en les élargissant à la fois en termes de champs thématiques et de gouvernance.

Le schéma d'organisation des futures « conférences techniques territoriales » évolue vers une conférence dédiée à chaque région administrative, cette conférence se déclinant dans chaque région en 6 comités techniques de manière à couvrir l'ensemble des 6 domaines d'activité du Cerema. Cette animation technique a vocation à être adossée à la plateforme de services mise en place par le Cerema. Cette plateforme, en visibilité nationale, avec des entrées territorialisées, permettra de capitaliser les expériences de terrain, les retours d'expérience, les méthodologies... présentés lors des conférences. Elle sera accessible aux adhérents et leur permettra de consulter un ensemble de ressources en ligne.

Il est également proposé une plus large association des élus, en particulier grâce à un comité national constitué de représentants des associations d'élus qui permettra de coordonner l'animation des conférences régionales.

NOTRE ENGAGEMENT

MIEUX ASSOCIER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS D'ÉLUS LOCAUX ET DE TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX CONFÉRENCES TECHNIQUES TERRITORIALES



LE CEREMA, MOTEUR DE SON ÉCOSYSTÈME PAR SES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

UN CONVENTIONNEMENT RENFORCÉ AVEC LES DIRECTIONS D'ADMINISTRATION CENTRALE ET LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Le Cerema est en appui pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques initiées par l'État. À ce titre, il entretient des relations étroites avec les directions d'administration centrale des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l'Intérieur ou de la Mer.

Ce dialogue nourri trouve sa concrétisation dans la rédaction de conventions pluriannuelles avec chacune des directions d'administration centrale que le Cerema, en tant qu'opérateur de l'État, assiste dans la conception, le déploiement et l'évaluation des politiques publiques qu'elles portent.

Ces conventions, en majorité signées dès 2020, le seront dans leur totalité au cours de l'année 2021. Elles ont pour but de fixer de manière triennale les modalités de coopération entre directions d'administration centrale et le Cerema sur leur champ respectif : d'une part, sur la base des missions socle de service public du Cerema et, d'autre part, en mobilisant les moyens de chacun (y compris financier) pour la réalisation des objectifs assignés par les conventions. Ces conventions s'inscrivent en cohérence avec les programmations annuelles à venir.

Le Cerema a également entrepris depuis deux ans de travailler sur un mode conventionnel avec les autres opérateurs de l'État. À ce titre, le Cerema a passé des conventions avec l'ensemble des opérateurs de l'État avec lesquels un partenariat est profitable à la mise en œuvre des actions de chacun.

Le Cerema compte ainsi **une soixantaine DE PARTENARIATS**

dits structurants avec des établissements nationalement reconnus tels que l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), l'Agence de transition écologique (ADEME), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA), Météo France ou encore l'Université Gustave Eiffel. (UGE).

NOTRE ENGAGEMENT

FINALISER LES CONVENTIONS TRIENNALES AVEC TOUTES LES DIRECTIONS D'ADMINISTRATION CENTRALE PERMETTANT LA DÉCLINAISON D'ACTIONS CONCRÈTES ET TERRITORIALISÉES ET FAIRE ABOUTIR UNE RÉFLEXION RENFORÇANT LEUR DIMENSION STRATÉGIQUE



Stéphanie DUPUY-LYON

Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la Transition écologique, ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et ministère de la Mer

“Le Cerema, de par son ADN, a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre des politiques sur le champ de l'Aménagement, du Logement et de la Nature. C'est donc un partenaire précieux par son positionnement au cœur des territoires et son expertise reconnue sur cette large palette de politiques publiques. Je souhaite qu'il se positionne comme un fer de lance de la DGALN, en proximité des services déconcentrés, vis-à-vis des collectivités territoriales.”



Arnaud LEROY

Président directeur général de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

“Nos deux organismes développent des interventions coordonnées et complémentaires, notamment dans le champ de la construction de connaissances et de la mise à disposition d'outils (observatoires) par exemple, la coopération pour le développement et le déploiement du Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique. Nous partageons la même ambition, pas de zone blanche pour la transition écologique. Demain, au regard du défi, il faudra certainement aller plus loin !”

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE FORTE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités sollicitent directement le Cerema en particulier pour leurs enjeux d'infrastructures de transport, de mobilité et d'environnement et risques. En 2020, le Cerema a réalisé des prestations rémunérées pour 400 collectivités générant plus de 11 millions d'euros de recettes. Parmi les plus grands clients du Cerema, on trouve des départements, des métropoles, des régions ainsi que la Société du Grand Paris.



Bertrand BOISSERIE

Président de l'association des agences techniques départementales

“Dans un cadre de subsidiarité et de complémentarité d'expertises avec le CEREMA, les agences techniques départementales sont disponibles pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'aménagement du territoire.”

D'avantage que ce montant de recettes, c'est au global **un quart de l'ensemble de l'activité du Cerema qui est tourné vers les compétences des collectivités** en aménagement et leur profite *in fine*. La majeure partie (hors prestations directes financées par des collectivités sus mentionnées) est financée sur la subvention pour charges de service public de l'établissement. 60 % de l'investissement public en France est porté par les collectivités locales qui mobilisent pour leurs politiques et projets en transport-voierie, bâtiments publics, aménagement ou encore environnement des corpus de normes, recommandations, guides techniques, des données, des outils numériques... proposés par le Cerema en articulation avec les services de l'État. Les collectivités s'inscrivent également dans des programmes nationaux d'accompagnement pilotés ou accompagnés par le Cerema.

CETTE DYNAMIQUE PARTENARIALE

se retrouve également dans les conventions que le Cerema a signé ou va signer avec les associations d'élus (Association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalités - AMF, Association des maires ruraux de France - AMRF, Association des départements de France, Régions de France, Association des petites villes de France - APVF, Assemblée des communautés de France - ADCF, France Urbaine, Association nationale des élus du littoral et association nationale des élus de montagne - ANEL et ANEM, Villes de France...).

LE CEREMA SOUHAITE RENFORCER SON ACTIVITÉ AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS DANS UNE LOGIQUE D'APUI, DE L'AMONT À L'AVAL, À LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PUBLIQUES.

Dans cet esprit, le Cerema ambitionne le doublement des recettes perçues de collectivités à l'horizon 2023. Sur les six domaines d'activité du Cerema, deux correspondent à une compétence institutionnelle 100 % collectivités

(expertise et ingénierie territoriale et mobilités), et quatre s'appuient sur des compétences institutionnelles largement partagées entre État et collectivités (bâtiment, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral). Il est donc visé un accroissement de l'activité de l'établissement sur l'ensemble de ses domaines et en priorité en matière d'expertise et d'ingénierie territoriale ainsi qu'un renforcement concernant les enjeux de mobilité et de mer et littoral.

Les recettes perçues pour prestations auprès de collectivités proviennent en majorité de contrats passés dans le champ concurrentiel (pour 46 % en 2020) et dans des cadres partenariaux (30 % en 2020). Les relations contractuelles qui rendent possibles ces prestations aux collectivités dans le cadre de partenariats communs sont en fort développement. Mais elles sont aujourd'hui complexes compte tenu de la multiplicité des cadres contractuels nécessaires et de leur adaptation au cas par cas. La majorité des contrats et conventions pratiqués relève du « cousu-main » sur la base d'exceptions au principe de mise en concurrence : marché de services innovants, marché de recherche et de développement, convention public-public, attribution de subvention notamment.

NOTRE ENGAGEMENT

ACCROÎTRE LES PRESTATIONS ET PARTENARIATS AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS ET RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS



UN CEREMA PARTENAIRE D'ACTEURS PRIVÉS NATIONAUX, INTERNATIONAUX ET DANS LES TERRITOIRES

Le Cerema réalise des prestations pour le compte d'entreprises privées à hauteur de 12 millions d'euros, soit plus d'un tiers des recettes propres de l'établissement.

LE CEREMA constitue dans des domaines d'activités comme les infrastructures de transport, la mobilité ou la sécurité maritime, un **GARANT IMPARTIAL**

au niveau national du cadre de l'action des acteurs privés par son travail d'accompagnement des réglementations et normalisations, de proposition de recommandations et bonnes pratiques, et le cas échéant de labellisation/certification.

Le Cerema se positionne également en complémentarité de partenaires privés pour répondre au mieux aux besoins locaux, nationaux et internationaux souvent complexes. L'expertise de l'établissement est sollicitée au

sein de groupements en réponse à des appels à projets et des appels d'offres notamment en matière d'innovation au regard d'un savoir-faire spécifique de l'établissement. Le Cerema ambitionne d'accompagner de manière croissante des entreprises françaises à l'international dans une logique de promotion et diffusion des savoir-faire français.

Le Cerema est également partenaire du secteur privé afin de co-construire puis de diffuser le plus largement des innovations opérationnelles en particulier issues de travaux de recherche.

Le Cerema vise enfin le renforcement de sa recherche partenariale tournée vers les entreprises et les collectivités grâce au nouvel institut Carnot Clim'adapt. Clim'adapt opère un transfert efficace de la recherche et de l'innovation du Cerema vers les collectivités et les entreprises de toutes tailles, des startups, PME et ETI aux grandes entreprises, dont les majors du BTP, partenaires historiques de l'établissement. L'ambition du Cerema est de transformer progressivement Clim'adapt en un institut fédérateur sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, avec comme objectif concret de candidater à l'appel à candidatures de renouvellement du label Carnot Clim'adapt en 2023 avec un périmètre élargi à quelques partenaires stratégiques.



Pierre VERZAT

Président de Syntec-Ingénierie
Président du Directoire SYSTRA

"Syntec-Ingénierie a souhaité mettre en place une convention de partenariat avec le Cerema en 2019, pour structurer et approfondir les synergies qui existent entre ingénierie publique et privée. Le travail déjà engagé permettra de préciser les complémentarités dans le contexte des évolutions prochaines du Cerema."

L'INSTITUT CARNOT CLIM'ADAPT

développe la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, entreprises de toutes tailles et collectivités locales, en réponse à leurs besoins.

En s'appuyant sur sa couverture territoriale et les exceptionnelles ressources du Cerema en matière de recherche, ingénierie, expertise, équipements, **Clim'adapt accompagne ses partenaires pour assurer leur**

TRANSITION
vers une économie sobre en ressources, décarbonée, respectueuse de l'environnement et en lien avec les nouveaux modes de vie engendrés par la transition numérique et l'adaptation au changement climatique.

La fertilisation croisée entre le Cerema et les entreprises innovantes est également incarnée par le nouveau dispositif CeremaLab. Il doit permettre d'augmenter la surface de contact entre l'expertise du Cerema dans ses six domaines d'activité et les startups et PME innovantes pour accélérer le transfert des connaissances métiers du Cerema vers les écosystèmes d'innovation territoriaux.

CEREMALAB

Le Cerema s'engage à mettre son expertise, sa capacité de R&D, ses plateformes technologiques et capacités d'expérimentation à la disposition des startups, TPE et PME innovantes, au plus proche des projets territoriaux en lançant le dispositif CeremaLab pour l'innovation et donc l'emploi dans les territoires. Concrètement, il met à disposition l'expertise publique et la R&I du Cerema pour fiabiliser, valider ou accélérer le développement de produits et services en lien avec les domaines d'activité de l'établissement et dans un souci d'amélioration et de maîtrise des coûts de R&D compatible avec les contraintes d'une entreprise en développement.



Etienne HANS
Directeur Général de NEOVYA

“La startup NEOVYA Mobility by Technology et le Cerema collaborent sur plusieurs missions d'appui aux services de l'Etat et des collectivités. Pour nous, le Cerema c'est à la fois : un réseau et donc une passerelle avec les acteurs de la sphère publique, et aussi une expertise métier forte qui produit la méthodologie de référence dans le domaine de la mobilité. Travailler avec le Cerema, c'est accélérer notre établissement sur le marché.”



LE CEREMA, TIERS DE CONFIANCE DANS LES TERRITOIRES, TRAIT D'UNION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

LE CEREMA EST EN CAPACITÉ D'APPORTER UNE EXPERTISE NEUTRE ET DE RÉFÉRENCE DIRECTEMENT UTILE EN PARTICULIER POUR UNE MISE EN DIALOGUE APAISÉE ET CONSTRUCTIVE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS QUI FONT L'AMÉNAGEMENT.

Le Cerema se veut trait d'union entre le national et le local, de l'élaboration des réglementations à leur mise en œuvre effective, de la recherche académique à l'innovation opérationnelle et au-delà. Il se positionne également comme un générateur de dialogue reconnu pour la neutralité de son expertise et sa capacité de prise de recul.

Ce positionnement n'est possible que par l'histoire de l'établissement, son statut d'acteur public au service de tous et sa présence dans toutes les régions de France métropolitaine et dans les Outre-mer. Ce positionnement est également possible par l'activité de l'établissement au cœur de la normalisation, la certification et la labellisation. Le Cerema assure le fonctionnement du Bureau de normalisation des transports, des routes et de leurs aménagements (BNTRA). Plus largement, le Cerema travaille à accroître l'intégration de ses activités de normalisation à l'ensemble des activités de l'établissement.

En matière de **certification**, le Cerema se positionne de manière croissante comme un prestataire direct des organisations de certification par exemple dans le domaine du génie civil et des équipements routiers.

Le Cerema ambitionne enfin de développer son activité de **labellisation**, à l'image des travaux en cours sur les capteurs de trafic ou la ville durable et innovante.

LE CEREMA, AU CŒUR DES TERRITOIRES ET AUX CÔTÉS DE LEURS HABITANTS

Le Cerema est un acteur historiquement implanté dans les territoires, au plus près des habitants. Établissement public de l'État, le Cerema regroupe 11 anciens services de l'État et s'est vu adjoindre, au 1er janvier 2021, le Centre national des ponts de secours, service à compétence nationale du ministère de la Transition écologique.

LE CEREMA COMPTE 2 593 AGENTS PRÉSENTS DANS 23 VILLES DE LA MÉTROPOLE ET 2 IMPLANTATIONS EN OUTRE-MER. 100 % DES AGENTS DU CEREMA SONT HORS DE PARIS.

De par ses domaines d'activité, l'intervention du Cerema a un impact direct

sur la vie des habitants des territoires, que ce soit en termes de sécurité (infrastructures, trait de côte, risque sismique), d'aménagement durable (nature en ville, économie circulaire dans le secteur de la construction, eau en milieu urbain...), de mobilités ou encore de développement économique (mobilisation du foncier en particulier).



Cette proximité locale, historique, et la croissance des relations avec les collectivités et acteurs publics et privés locaux ont conduit le législateur et le gouvernement à faire du Cerema un partenaire de premier rang de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), créée par la Loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019. Ce partenariat repose, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, sur une présence du Cerema au conseil d'administration de l'ANCT et sur une convention liant les deux établissements. Cette convention a été adoptée lors du conseil d'administration du Cerema le 15 avril 2020 et par celui de l'ANCT le 17 juin 2020. Par ailleurs, le Cerema participe activement au comité national de coordination de l'Agence ainsi qu'aux comités locaux de cohésion territoriale animés par les préfets, délégués territoriaux de l'ANCT.

Le Cerema se positionne dans ce cadre pleinement dans son rôle d'expert de référence et de centre de ressources, en complémentarité avec l'ingénierie locale privée et publique et en particulier les agences techniques départementales.



Françoise GATEL

Présidente à la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

“Doublement soucieuse en tant que sénatrice et en tant que présidente de la délégation aux collectivités locales de l'action que conduit l'Etat en faveur des territoires, je me félicite de celle du Cerema, acteur de proximité reconnu pour son expertise et son implication locale.”



Yves LEBRETON

Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

“Le Cerema est un partenaire essentiel de l'ANCT au service des territoires. Son expertise et son engagement au service des programmes nationaux ou des projets de territoires dits « sur mesure » en font un acteur clé pour la réussite de nos actions.”

Cette proximité avec les territoires se retrouve également avec la convention qui lie le Cerema et la Banque des territoires.

Pour finaliser son ancrage territorial, le Cerema se déploie dans les **Outre-mer** avec des projets d'installation en Guyane, à La Réunion et à Mayotte, qui seront effectifs dès la fin du 1er trimestre 2021. Ainsi, le Cerema qui intervenait déjà depuis la métropole vers ces territoires ultra marins pourra encore mieux répondre aux besoins des collectivités sur l'arc antillais et sur la zone de l'océan Indien.



Ericka BAREIGTS

Ancienne ministre Maire de Saint Denis de la Réunion

“Face aux défis de la transition écologique, l'expertise du Cerema est un atout indéniable pour les Outre-mer. Ses domaines d'expertises multiples et très opérationnels font de son implantation à la Réunion une opportunité concrète pour le développement de notre territoire.”



LE CEREMA, EN APPUI DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ETAT DANS LES TERRITOIRES

Le Cerema agit en appui des services déconcentrés de l'Etat dans les territoires et forme une communauté professionnelle basée sur une identité héritée de métiers de l'ingénieur avec ce réseau de l'Etat composé des directions départementales des territoires (DDT) et des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou encore des Directions interdépartementales des routes (DIR) et Directions interrégionales de la mer (DIRM).

Il est également un appui pour les préfets de région et leurs secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR), en particulier dans la mise en œuvre opérationnelle des contrats de plan État/Régions de par **son rôle d'animation technique de l'ingénierie publique et privée.**

LE CEREMA, ACTEUR DE LA PRÉPARATION FACE AUX CRISES ET DE LA GESTION POST-CRISE



Le Cerema est un acteur discret mais qui répond présent à chaque grande catastrophe naturelle qui touche la métropole ou les Outre-mer.

Plus particulièrement, le Cerema mobilise ses experts en appui de la prévention des conséquences de catastrophes naturelles et de manière opérationnelle sur le terrain pour la gestion post-crise et le retour à la normale. À l'image de l'ouragan Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (septembre 2017) ou la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes (octobre 2020), les agents du Cerema interviennent régulièrement pour analyser le patrimoine d'infrastructures impacté, recommander des mesures de reconstruction transitoire (analyses hydrauliques, géotechniques), de sécurisation de sites (visites d'ouvrages et de construction).

Les experts du Cerema sont également rapidement présents sur le terrain pour intégrer les retours d'expérience post-catastrophe (relevés et connaissance des emprises inondées ou submergées) afin de tirer les enseignements et anticiper

ou prévenir au mieux la prochaine crise en lien avec les services locaux de l'État. **Cette expertise, doublée de sa vocation à appuyer les acteurs de l'aménagement, permet aujourd'hui au Cerema de proposer des réponses concrètes en matière de résilience territoriale.**

Enfin, le Cerema intègre depuis le 1^{er} janvier 2021 le Centre national des ponts de secours. Le Cerema est donc ainsi en capacité d'étudier et de mettre en place rapidement des franchissements pour le rétablissement de communications suite aux intempéries ou lors d'interventions d'urgence. Il intervient par ailleurs couramment pour la mise en place de ponts et passerelles provisoires pour des besoins ponctuels tels que des chantiers, des déviations ou dessertes événementielles. Il est également en mesure de fournir, à titre préventif et en vue de crises, du matériel de pont pour un usage y compris dans les pays en voie de développement.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR REFLÉTER LA RÉALITÉ DE NOS RELATIONS AVEC NOS BÉNÉFICIAIRES

UN PLAN D'AFFAIRES À RENOUVELER POUR SOUTENIR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Sur la base des engagements du projet stratégique, l'activité développée devra contribuer à l'équilibre financier de l'établissement. En particulier, l'amélioration des réponses du Cerema aux besoins des collectivités et des territoires passe par l'accroissement des prestations générant des recettes pour l'établissement. Cette orientation est inscrite dans les lois de finances au travers l'objectif d'accroissement de la part des ressources propres dans le budget total du Cerema.

DES COÛTS D'INTERVENTION CLAIREMENT DÉFINIS

Afin d'harmoniser et de clarifier des pratiques issues des services fusionnés à la création du Cerema, **il est engagé une nouvelle politique tarifaire, fondée sur un calcul de coûts de revient à partir du budget du Cerema.** La détermination de ces coûts de revient et en conséquence des tarifs journaliers pour les prestations d'études réalisées dans le champ concurrentiel ont été adoptés par le conseil d'administration du Cerema du 3 décembre 2020. Ainsi, dès 2021 et sur la base du budget, des coûts de revient des ressources humaines ont été calculés et des tarifs journaliers applicables aux prestations d'étude et à la formation ont été définis.

À compter de 2022 et en s'appuyant sur le nouvel outil de gestion de projet mis en place (NOVA) ainsi que sur une **comptabilité analytique à venir**, il reste désormais à définir une politique tarifaire qui s'appliquera aussi aux prestations d'essai et de laboratoire mobilisant du matériel.

VERS UNE PLUS GRANDE OUVERTURE DU CEREMA AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

L'article 45 de la Loi n° 2013-431 créant le Cerema précise que « pour l'accomplissement de ses missions, l'établissement assure, essentiellement à la demande de l'État, des activités de conseil, d'assistance, d'études, de contrôle, d'innovation, d'expertise, d'essais et de recherche ». **Ainsi, dès sa création, le Cerema, conformément à ses statuts, a développé son activité d'expertise pour le compte de l'État, à titre principal et des collectivités, à titre accessoire, dans une logique de mise en œuvre de l'amont à l'aval de politiques publiques.**

Cette activité en lien avec les collectivités ainsi que la forte valeur ajoutée du Cerema au profit des projets de territoires des collectivités territoriales et de leurs groupements a conduit le législateur, avec la Loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, à considérer le Cerema comme un partenaire de premier niveau de l'ANCT avec laquelle il a donc passé convention.

Son large champ d'intervention offre à l'établissement la capacité d'intégrer ses différentes compétences dans la construction de projets territoriaux, en vue notamment d'aider les acteurs des territoires à relever le défi de la

TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Le Cerema dispose de compétences transversales et multidisciplinaires qui lui permettent de proposer un panel d'activités et d'intervenir à tous les niveaux d'un projet, de son élaboration à sa réalisation et ce, en complémentarité avec l'ingénierie publique et privée présente localement. Le Cerema se positionne ainsi en appui à l'ensemble du panel des collectivités depuis l'échelle régionale, départementale, les métropoles, les intercommunalités et collectivités de taille intermédiaire et des territoires fragiles.



Dans l'état du droit actuel, la Loi n° 2013-431 prévoit en son article 45 que le Cerema intervient en appui à l'État de façon principale, et en appui aux collectivités de façon accessoire.

Le même article fait référence à la situation de quasi-régie du Cerema vis-à-vis des prestations qu'il peut réaliser à la commande de l'État au sens des articles L2511-1 à L2511-5 du Code de la commande publique, alors qu'il se trouve, vis-à-vis des collectivités, dans le champ concurrentiel.

Afin d'améliorer l'appui du Cerema au profit des collectivités territoriales et à la suite des préconisations du rapport n° 012064-01 « Évaluation des stratégies d'intervention du Cerema en vue d'accroître son appui aux collectivités territoriales » (CGEDD, juin 2018), le gouvernement souhaite engager une réflexion pour renforcer le rôle d'expertise et d'assistance au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements du Cerema.

NOS ENGAGEMENTS

RÉPONDRE
à l'objectif assigné par la loi de finances d'une augmentation de la part des ressources propres dans le budget l'établissement

MOBILISER
de manière croissante l'expertise de l'établissement au bénéfice des collectivités territoriales



UN CEREMA ANCRÉ DANS LES ÉCOSYSTÈMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN FRANCE ET EN EUROPE

Nos équipes de recherche

CONSTITUENT UN ANCRAGE ACADÉMIQUE

précieux pour le Cerema, à renforcer.

Le Cerema se fixe comme objectif de faire pleinement correspondre leur organisation, leur fonctionnement et leur positionnement aux canons de l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), et dans le contexte de la nouvelle Loi de programmation de la Recherche 2021-2030.

Le Cerema souhaite consolider son positionnement au sein d'un écosystème de partenaires publics et d'entreprises privées. Le Cerema se positionne en passeur de connaissance du monde académique vers l'ingénierie des territoires et, en retour, capte les enjeux opérationnels prioritaires afin d'orienter sa recherche et mobiliser au mieux celles de nos partenaires.

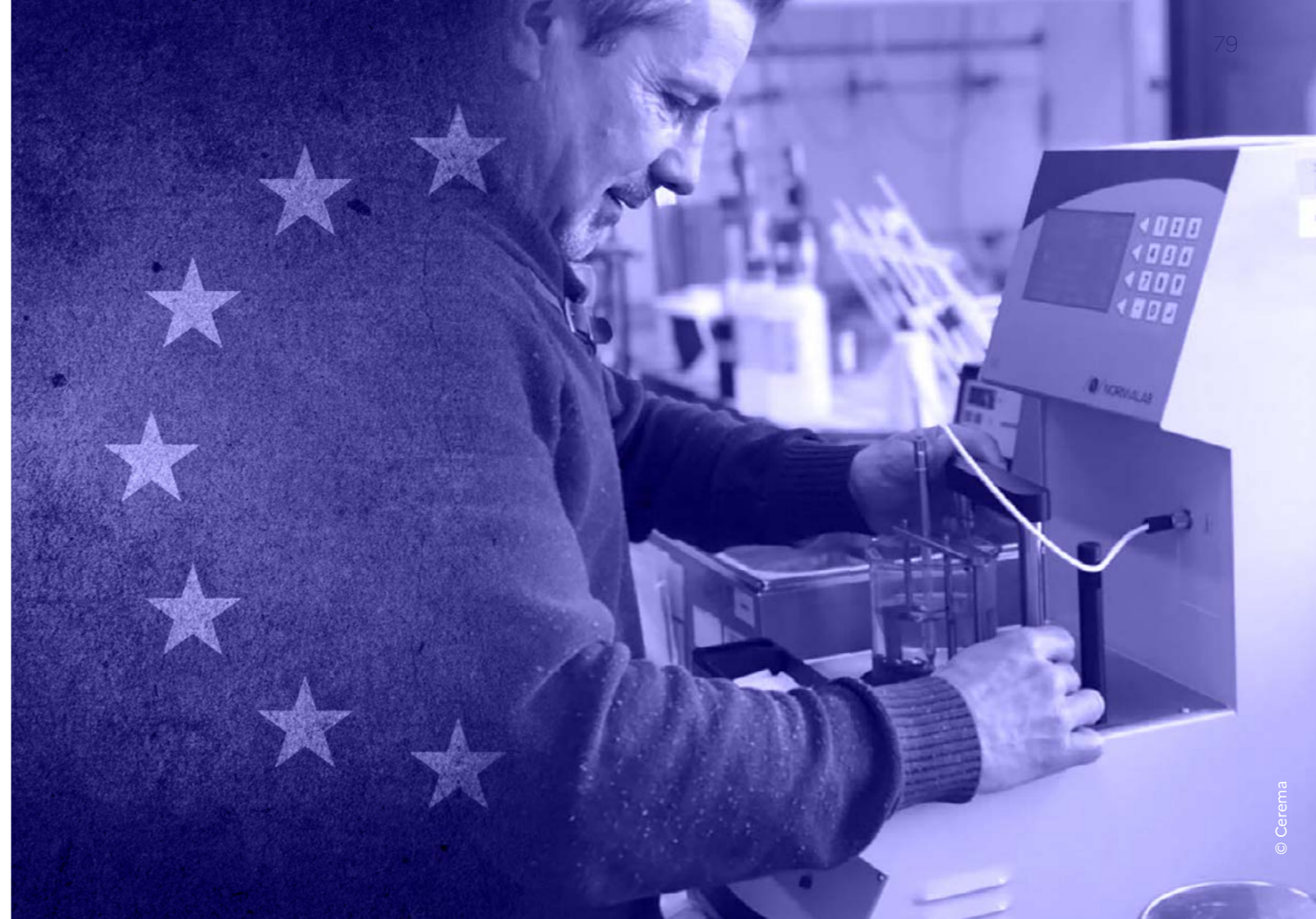
Ce positionnement doit se traduire par la recherche constante de partenariats de recherche publique et privée en France, en Europe et à l'international en particulier via des appels à projets (Agence nationale de la recherche dont Chaires industrielles, Horizon Europe...) et des liens privilégiés avec les clusters et les pôles de compétitivités. Nos travaux s'inscrivent en cohérence avec nos principaux partenaires publics et en particulier via des conventions cadres. Ils doivent également contribuer aux comités stratégiques de filières.

À court terme, le Cerema ambitionne d'expérimenter des processus « D'OPEN INNOVATION »

sur quelques domaines d'activités et sujets stratégiques identifiés, qu'il s'agisse d'initiatives de l'établissement ou de partenaires.

L'EUROPE

constitue pour le Cerema l'étalon de l'excellence de la recherche et de l'innovation de l'établissement et comme une garantie du renouvellement d'une expertise de haut niveau. À l'échelon européen, les travaux du Cerema contribuent à l'appui des filières françaises via les plateformes technologiques européennes. Le Cerema identifiera quelques partenariats européens récurrents ou particulièrement stratégiques pour l'établissement afin d'institutionnaliser ses relations de dimension européenne en matière de recherche, d'innovation et d'expertise de pointe. Le Cerema souhaite ainsi devenir un acteur européen de référence.



L'ÉCOSYSTÈME SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CEREMA

Pour nourrir ses expertises et anticiper les évolutions, le Cerema s'inscrit au sein d'un solide réseau d'établissement publics de référence.

Il comprend un ensemble d'établissements pour lesquels le partenariat fait l'objet d'un conventionnement :

Université Gustave Eiffel - UGE

Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - INRAE

Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique - INRIA

Ecole nationale des travaux publics de l'État - ENTPE

Centre national d'études spatiales - CNES...

Pour cet ensemble, l'objectif est d'inscrire ces partenariats dans la durée et de leur donner de la lisibilité.

Le Cerema s'appuie également sur un groupe constitué de partenaires avec lesquels les coopérations se construisent autour de projets communs :

Centre scientifique et technique du bâtiment - CSTB

Institut national de l'information géographique et forestière - IGN

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - CEA

Institut national des sciences de l'Univers du CNRS - CNRS INSU

IFP énergies nouvelles - IFPEN...

Il s'agit ici de faciliter le montage de projets communs tout en laissant ouverte la possibilité d'inscrire ces partenariats dans la durée.

Le Cerema veille par ailleurs à conforter sa place et son influence dans les

RESEAUX DE RECHERCHE

qui préparent et orientent les choix stratégiques au niveau national, au travers des alliances de recherche pour l'environnement (AllEnvi) et de l'énergie (ANCRE) et au niveau européens par les plateformes ECTPE (European Construction Technology Platform), ETRAC (European Road Transport Research Advisory Council) et Waterborne TP. Il renouvelle son engagement dans l'IREX (Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil) pour une recherche collaborative en génie civil, associant entreprises et laboratoires publics.

Le Cerema s'attache également à amplifier ses actions en matière

D'INNOVATION AVEC LES ENTREPRISES.

En premier lieu par son insertion dans le réseau des instituts Carnot en veillant, comme il s'y est engagé, à fédérer d'autres établissements autour de Clim'adapt. Il maintiendra par ailleurs son engagement dans une douzaine de pôles de compétitivité, en particulier dans les secteurs des mobilités (Moveo, Cara) et de la ville et du numérique (Cap Digital, System@tic).

Il confortera également ses coopérations avec les instituts de recherche technologique ou de la transition énergétique en privilégiant sa relation avec Efficacy. Il engagera enfin des démarches spécifiques à destination des startups à travers l'insertion de CeremaLab dans le réseau GreenTech Innovation ou la création de partenariats spécifiques (BPI France par exemple).

NOS ENGAGEMENTS

9

INTENSIFIER LES ÉCHANGES DE CONNAISSANCES et de savoir-faire entre le Cerema, les entreprises privées et les écosystèmes d'innovation

FAIRE DU CEREMA UN ACTEUR INCONTOURNABLE des écosystèmes nationaux et européens de recherche et d'innovation

A blue-tinted photograph of a person wearing a high-visibility vest, working on a vehicle. The person's hands are visible, and they appear to be focused on a task. The vehicle's side panel is visible, featuring the Cerema logo and the text 'CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN'. The background is blurred, showing other vehicles and an outdoor setting.

III - LE CEREMA EN CAPACITÉ D'AGIR

FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

PTM 531
Lr 15/17 m Lr
5 08/07 m

RENFORCER LES COMPÉTENCES, ATTIRER LES TALENTS ET FLUIDIFIER LES PARCOURS

LE CEREMA EST RICHE DES FEMMES ET DES HOMMES QUI LE COMPOSENT.

Expert en ingénierie, cette force est évidemment portée par les ingénieurs (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des travaux publics de l'État...) mais aussi par l'ensemble des agents techniciens ou encore des agents administratifs.

« Il n'est de richesse que d'Hommes » disait le philosophe Jean Bodin, et le Cerema, 6 ans après sa création se penche aujourd'hui sur ce sujet des compétences, à l'instar des autres établissements publics de l'État à forte dimension technique.

Dernier endroit où se déploie de l'ingénierie publique d'État, il doit avec ses tutelles envisager comment il maintient en son sein un haut niveau d'exigence, et donc d'expertise, et com-

ment il se rend attractif pour attirer des talents (jeunes et moins jeunes) en son sein. Le travail sur la définition partagée par tous de la mission d'un expert, l'articulation entre une expertise de haut niveau et l'exercice de fonctions managériales sans lesquels aucune promotion ne semble possible dans l'administration aujourd'hui : ce travail ne peut concerner seul le Cerema. Il doit être entrepris avec l'appui du CGDD et de la DRH ministérielle et en concertation avec les autres établissements sous tutelle, en particulier ceux relevant du programme 159 de la Loi de finances..

Par ailleurs, la position normale d'activité des agents travaillant au Cerema, liée au statut d'établissement public administratif du Cerema, doit être un moyen de faciliter leur gestion plutôt que de la contraindre. Les procédures RH sont souvent complexes car s'accumulent les logiques administratives de l'établissement et celle de l'administration centrale. Un travail en matière de simplification des règles de gestion, de mobilité et de recrutement

(sans atteinte aux droits individuels et collectifs des agents) doit être entrepris.

L'OBJECTIF

EST ALORS DE POUVOIR RECRUTER PLUS FACILEMENT DES PROFILS D'EXPERTISES SPÉCIFIQUES ET RÉPONDRE AUX BESOINS PARFOIS IMMÉDIATS DE NOS CLIENTS ET BÉNÉFICIAIRES.

Cette facilitation doit se retrouver dans la capacité des agents à pouvoir s'intégrer momentanément dans d'autres institutions ou réseaux. Ainsi, l'objectif pourrait être de faciliter les mises à disposition temporaires d'agents du Cerema, dans le respect des règles de gestion, dans des organismes partenaires ou administrations de l'État et des collectivités locales avec en retour, une mise à disposition d'un agent dans une logique de réciprocité.

Il s'agit de rendre possible, par exemple, **la mise à disposition d'un ingénieur ou technicien dans une collectivité ou un service de l'État afin qu'il s'enrichisse de cet échange et revienne ensuite au Cerema.** Bien évidemment, cette logique requerra l'accord des instances de l'établissement et un engagement des organisations syndicales. Dans le même ordre d'idée, ces échanges pourraient être conduits à l'international et en particulier au niveau européen dans une sorte **D'ERASMUS DE L'INGÉNIEURIE.**

Ces sujets, expertise, management, mobilité interne ou externe dans le cadre d'échanges et de partage de compétences, doivent permettre de travailler avec les cadres du Cerema et les organisations syndicales à la définition de **PARCOURS DE COMPÉTENCES** au sein de notre établissement.

Bien évidemment le sujet de la **FORMATION PROFESSIONNELLE** reste central et les crédits obtenus par le fonds d'innovation dit FIRH pourront être mobilisés pour cela.

Enfin, et si le nombre d'agents du Cerema est de 2 593, ce sont près de 4 000 agents qui travaillent aujourd'hui ou ont travaillé au Cerema depuis sa création en 2014. Ces agents forment une communauté liée par un fort attachement à l'établissement. Cet attachement doit leur permettre de se retrouver sans **une communauté de type alumni** du Cerema.

NOS ENGAGEMENTS

LANCER AVEC LE CGDD ET LA DRH MINISTÉRIELLE un travail sur la permanence d'une expertise d'Etat de très haut niveau sur les métiers du Cerema

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES de recrutement et de mobilité

TRAVAILLER AVEC L'ENCADREMENT ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES sur la définition de parcours de compétences

CRÉER UNE COMMUNAUTÉ Cerema

ADAPTER NOTRE FONCTION COMMERCIALE À NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE RENOUVELÉ



Le Cerema initie une réflexion pour

ADAPTER SON ORGANISATION

commerciale aux enjeux d'accroissement des recettes de l'établissement, dans l'épreuve de son modèle économique.

Présent partout en France, les 25 implantations du Cerema assurent une fonction d'interlocuteur de proximité pour les acteurs locaux de l'aménagement et de l'ingénierie. La nouvelle organisation de l'établissement dote désormais et systématiquement ces implantations de fonctions commerciales confiées en particulier à leur directeur, directeur adjoint, directeur du développement et directeur des départements thématiques. Le Cerema souhaite développer le lien et l'écoute active des besoins et enjeux locaux afin d'adapter ses services.

Dans cette logique, certains laboratoires historiques de l'établissement sont devenus des agences. Et des délégations sont créées en Occitanie, région ne disposant pas jusqu'alors d'une représentation spécifique de l'établissement, ainsi que dans les Outre-mer : une implantation à La Réunion doublée d'une présence à Mayotte ainsi qu'une implantation en Guyane couvrant la Guadeloupe et la Martinique. L'implantation d'une d'une représentation spécifique aux Antilles devra être examinée dans un second temps.

Les directeurs du développement des directions constituent à la fois la porte d'entrée privilégiée mais également l'appui interne de l'établissement pour l'émergence et le développement de relations commerciales. Ils portent en particulier la professionnalisation de cette fonction commerciale et partenariale au sein de l'établissement.

L'ORGANISATION COMMERCIALE ET
PARTENARIALE REPOSE SUR LA

CONSTITUTION D'OFFRES

dans nos 6 domaines d'activités qui permettent à l'ensemble des interlocuteurs du Cerema dans les territoires d'accéder de manière claire aux services de l'établissement. Ces offres sont adaptées aux réalités locales et garantissent également un appui par l'ensemble des équipes de l'établissement pour faire aboutir les projets locaux.

UNE INGÉNIERIE DE HAUT NIVEAU DISPONIBLE SUR L'ENSEMBLE DE NOS TERRITOIRES

LES 25 IMPLANTATIONS du Cerema constituent des portes d'entrée pour accéder à l'ensemble des offres disponibles et compétences de haut niveau mutualisées au niveau national par l'établissement. Derrière chaque implantation, c'est le Cerema dans sa globalité qui est organisé en pôles de compétences de haut niveau pour apporter une réponse locale pertinente et penser le cas échéant des offres et programmes nationaux déclinables partout en France. Un appui des directions techniques à nos directions territoriales et une collaboration étroite entre pôles techniques de nos directions territoriales rendent disponible une ingénierie de référence, mutualisée, à portée de main, capable de proposer des réponses éprouvées à des problématiques récurrentes sur les territoires comme de décliner localement des offres cousues main.

MESURE DES EFFETS D'ÎLOT DE CHALEUR À CLERMONT-FERRAND ET PRÉCONISATIONS : UN PILOTAGE PAR NOTRE AGENCE DE CLERMONT-FERRAND AVEC L'APPUI TECHNIQUE DES ÉQUIPES DE NANCY, L'ISLE-D'ABEAU ET LYON

Clermont Auvergne Métropole a fait appel à fait appel au Cerema pour évaluer les vulnérabilités de certains espaces publics à réaménager vis-à-vis du phénomène d'îlot de chaleur et identifier des réponses. Les équipes du Cerema ont apporté leurs connaissances et analyses locales des aménagements et usages des espaces publics étudiés, complétées de campagnes de mesures mobilisant notamment du matériel et des savoir-faire de notre équipe spécia-

lisée dans la mesure des îlots de chaleur basée à Nancy. Ces mesures et analyses des températures ont été complétées par une enquête auprès des usagers sur leur ressenti. Le Cerema, avec ses équipes de l'Isle-d'Abeau, a ainsi pu développer une méthode de travail sur les usages et stratégies d'adaptation d'un espace public face à l'inconfort thermique, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

PILOTAGE DU RECENSEMENT ET DE L'ÉVALUATION DES OUVRAGES D'ART POUR 28 000 COMMUNES : UN PROGRAMME PILOTÉ ET COORDONNÉ AU NIVEAU NATIONAL PAR LE CEREMA AVEC UNE MISE EN ŒUVRE ET UN SUIVI LOCAL PAR NOS IMPLANTATIONS ET L'APPUI DE BUREAU D'ÉTUDES PRIVÉS

« LE PROGRAMME NATIONAL PONTS », financé dans le cadre de France Relance (40 millions d'euros) est piloté par le Cerema, dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Coordinné au niveau national et porté localement grâce au maillage territorial du Cerema, ce programme a débuté en janvier 2021. Les communes volontaires bénéficient localement d'une visite de recensement de leurs ponts par un bureau d'études privé missionné par le Cerema et reçoivent un carnet de santé de chacun de leurs ouvrages. Une évaluation plus précise des ouvrages identifiés comme sensibles est également conduite. Grâce à ce programme, le Cerema mettra à disposition une vision nationale du patrimoine d'ouvrages d'art des petites collectivités. Compétences de haut niveau mutualisées au niveau national et fort ancrage territorial permettent au Cerema de décliner de manière pertinente et efficace dans les territoires ce programme national.



LE CEREMA

se dote d'outils indispensables au renforcement de la fonction commerciale de l'établissement en mettant notamment en place, à compter de 2021, un outil de gestion de la relation client (CRM - Customer Relationship Management). Le déploiement progressif de ses fonctionnalités s'effectuera dans une optique d'amélioration des services commerciaux et partenariaux aux bénéficiaires des collectivités et des entreprises. Il permettra également la mise en place d'indicateurs dédiés.

Dans le champ concurrentiel, les prestations du Cerema reposent sur une tarification claire et transparente basée sur les coûts de revient et adoptée au conseil d'administration du Cerema du 3 décembre 2020. Elle évoluera notamment sur la base du nouvel outil de gestion de projet mis en place, NOVA, ainsi que sur la base d'une comptabilité analytique à venir.

MODERNISER ET RENDRE COLLABORATIFS LES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Rendre optimale l'articulation du numérique au sein de la stratégie d'établissement est un enjeu essentiel auquel la nouvelle Direction des systèmes d'information (DSI) entend pleinement contribuer.

Sa raison d'être réside dans son fonctionnement unifié à l'échelle de l'établissement dans un double objectif de

MODERNISATION OFFRE DE SERVICES

des équipements et des infrastructures informatiques et de développement d'une offre de services à la fois plus performante et également harmonisée pour l'ensemble des agents qui composent le Cerema.

En structurant son action autour de ces deux axes fondamentaux, la DSI pourra contribuer activement au projet de transformation du Cerema. Cette DSI transformatrice doit être à l'impulsion, par une recherche constante d'amélioration de la qualité de service, de propositions de services innovants permettant aux directions métiers de se transformer elles-mêmes.

Au titre de l'action 3 du **Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)**, le Cerema déploie et développera encore à la fois des outils de communication et de collaboration ainsi que des solutions de simplification des processus existants.

Le Cerema entreprend maintenant une réflexion sur l'urbanisation des systèmes d'information, chantier au long court qui répond à l'objectif d'aligner les systèmes d'information sur la stratégie de l'établissement. Par un mécanisme d'analyse systématique de la valeur de ses composants, c'est l'ensemble du SI qui sera progressivement mis en cohérence avec les orientations prioritaires de l'établissement.

**GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT
D'UN CADRE D'ARCHITECTURE
TECHNIQUE PLUS EFFICIENT ET
SÉCURISÉ, L'URBANISATION DEVRA
AUSSI GARANTIR UNE ÉVOLUTION...**

**... DU SI PÉRENNE ET SOUTENABLE
TOUT EN FOURNISSANT LES
CRITÈRES D'ARBITRAGE ESSENTIELS
AUX INSTANCES DE LA PROCHAINE
GOUVERNANCE NUMÉRIQUE DU
CEREMA.**

Ce processus d'urbanisation comporte un sous-ensemble plus directement dédié aux agents du Cerema avec la conception d'un **ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL POUR CHACUN** (digital workplace) dont la mise en œuvre permettra la simplification de l'accès à l'information et aux outils numériques.

À terme, le Cerema réorientera son offre numérique vers des modèles de type plateforme d'échanges, en tirant ainsi directement profit de son **positionnement unique au cœur de l'écosystème de l'aménagement territorial et de son rôle incontournable dans la préservation et la valorisation multisectorielle des données et services**. À l'instar des approches servicielles prônées par l'État, telles que le

« Health data hub », le Cerema aurait ainsi vocation à progressivement devenir le garant du patrimoine numérique national lié à l'aménagement. Dans la construction de cette nouvelle orientation cible, les projets actuels de plateforme collaborative, de maintenance optimisée des ouvrages d'art ou de gestion durable du foncier (solution Urbansimul), pourraient en constituer la première ossature.

Ce repositionnement du Cerema dans la chaîne de valeur du numérique amènera logiquement une évolution majeure dans la nature des solutions produites, avec des compétences et ressources davantage concentrées sur la mise en commun de données et d'algorithmes à forte valeur ajoutée plutôt que sur le développement de logiciels clé-en-main, ceci en pleine convergence avec les mutations en cours dans les domaines de l'intelligence artificielle et des données massives.

À plus long terme, l'accélération programmée de l'automatisation des services par les mécanismes de l'intelligence artificielle va questionner nos pratiques, rendant ainsi encore plus impérative la réflexion autour de la plateforme de notre offre numérique.

NOS ENGAGEMENTS

PROCÉDER À L'URBANISATION

des systèmes d'information du Cerema

ENGAGER LA RÉFLEXION

sur l'orientation « plateforme » engageant une forte réorientation des activités et ressources numériques du Cerema

LE CHIFFRE

90%

des agents du Cerema ont été équipés de solutions informatiques mobiles au **31 MARS 2021**

STRUCTURER ET PROFESSIONALISER UNE COMMUNICATION CORPORATE



© Cerema

Dans une démarche globale d'élaboration et de déploiement d'une stratégie d'établissement, la communication est à la fois un élément constitutif de cette stratégie, **un levier de sa mise en œuvre et un outil de sa déclinaison.**

Articulée avec la stratégie d'établissement dont elle partage les objectifs, la

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

est un document de référence à part entière : il présente les axes de travail pour les années à venir et les actions et moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Afin de mettre en œuvre une stratégie de communication pertinente et adaptée, il convient de s'interroger sur les **attentes et les objectifs assignés à la fonction communication.**

La communication est un métier sur lequel tout le monde a un avis. Directeurs, responsables, chargés de communication, attachés de presse rencontrent au sein de leurs structures de nombreuses personnes qui montent des sites Internet, rédigent des communiqués de presse, maquettent des flyers... Dans un monde d'ingénieurs et d'experts, il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en questions des calculs ou des résultats d'expérimentations. Pourtant, si chacun a un avis et parfois une aptitude pour la communication, ce n'est pas le métier de tous.

Faire de la communication un levier et un outil de la stratégie revient à reconnaître et renforcer le professionnalisme de cette fonction, ce qui est l'un des objectifs de la nouvelle Direction de la stratégie et de la communication. C'est reconnaître et accepter le rôle d'expert et de conseil de ceux dont c'est le métier à part entière.

Communiquer c'est faire connaître, valoriser, convaincre, renforcer la lisibilité et la visibilité de nos expertises, de nos métiers, de nos actions. Complémentaire du savoir-faire, le faire savoir est

UNE PLUS-VALUE indispensable pour positionner et faire rayonner notre établissement, et les compétences de l'équipe communication une valeur ajoutée pour l'ensemble de nos métiers.

COMMUNIQUER AU SENS ÉTYMOLOGIQUE, C'EST RENDRE COMMUN.

Il s'agit pour l'émetteur de transmettre et partager une information et de s'assurer que le récepteur l'a bien comprise. L'axe retenu dans le projet stratégique de **rendre le Cerema visible et compréhensible des habitants des territoires**, bénéficiaires de l'action de nos clients et partenaires que sont les collectivités territoriales, nécessite que nos ressources, nos contenus, soient adaptés et déclinés en fonction de nos cibles. C'est tout l'enjeu de **l'articulation et de la complémentarité entre l'information et la communication, et l'objectif de la refonte de la charte éditoriale des publications institutionnelles.**

La structuration du département communication autour de **responsables de communication thématiques calqués sur nos 6 domaines** soutient l'approche stratégique de la fonction communication : experts dans leurs métiers, les responsables de communication thématiques travaillent **en transversalité et en étroite collaboration avec les directeurs techniques et territoriaux ainsi qu'avec les responsables de secteur d'activité.** Cette connaissance fine de leur domaine leur permet de mener un travail de fond en prise avec les réalités des territoires, de détecter et proposer des opportunités de communication de façon à passer à une logique proactive et à une approche ciblée.

Des chargés de communication institutionnelle viennent couvrir les sujets transverses, comme ceux par exemple portés par la Direction de la Recherche, les événements et publications à l'échelle de l'établissement (rapport d'activité, brochure et vidéo institutionnelle, Salon des Maires...) **de façon à ce que le département communication propose, dans une logique de communication corporate, une expertise 360°** tant sur la forme que sur le fond.



Basé sur un principe de solidarité et de bénévolence, la généralisation du fonctionnement en mode projet permet de répondre à

PLUSIEURS ENJEUX :

FAIRE CONVERGER

les 6 domaines et renforcer l'image du Cerema en portant des sujets en mode établissement

FAVORISER

la transversalité

COMPENSER

la réduction d'effectifs du département

Éviter le cloisonnement sur une seule thématique en échangeant et mutualisant les compétences sur des sujets transverses tels que l'adaptation au changement climatique ou la

RÉSILIENCE

des territoires mais encore.

Être reconnu comme expert public incontournable et comme centre de ressources de référence exige une présentation institutionnelle ainsi qu'une mise en visibilité externe des travaux et études **lisibles et unifiées**. En interne, le pôle Production, complété au besoin par le recours à des agences de communication, a pour objectif de **mettre en place des processus et des outils unifiés** pour davantage rendre visible nos productions et donner une réalité au centre de ressources de l'établissement. **Garants de la bonne application de la charte graphique**, les graphistes du pôle production permettent d'**harmoniser les pratiques et se donner les moyens de conduire des projets fédérateurs** à l'échelle de l'établissement, pour avoir des actions de communication plus lisibles et efficaces.

Née de l'obligation de nous mettre en conformité avec la charte graphique gouvernementale et dans le contexte du plan de transformation de l'établissement,

LA REFONTE DE LA CHARTE GRAPHIQUE,

l'évolution du logo du Cerema et l'ajout d'une signature de marque – CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN – viennent soutenir le positionnement du Cerema sur le sujet essentiel de l'adaptation au changement climatique, illustrer l'une de ses forces, son maillage territorial et moderniser l'ensemble de ses productions print et digitales.



Accompagnant le changement et elle-même génératrice de changement, la stratégie de communication est étroitement liée à **la communication interne**, les deux se nourrissant l'une de l'autre. La communication externe valorise les métiers des femmes et des hommes qui font la richesse du Cerema. La communication interne valorise les résultats obtenus par la communication externe, telle que les retombées presse par exemple, par le biais du réseau social d'établissement (RSE), de la communication positive... Ce retour, forme de reconnaissance des agents pour leur participation à des actions rendues communicantes, contribue à légitimer auprès d'eux la valeur ajoutée de la communication externe. La mutualisation des actions entre les deux entités concourt à la transversalité mais également **au développement de l'appartenance, de la fierté, socle d'une culture d'établissement à construire et condition pour faire de chaque agent un ambassadeur du Cerema**.



Expert de la résilience des territoires et intervenant sur des domaines impactés par les crises, qu'elles soient sanitaire, environnementale, climatique... **le Cerema est amené à intervenir en situation de crise et post-crise**. Établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique, **notre établissement doit conjuguer la mise en valeur de ses actions tout en jouant son rôle d'opérateur d'État**. Aussi, l'un des objectifs du département communication est de mettre en place un processus de communication de crise, en lien avec les pouvoirs publics, qui lui permette de faire connaître ses interventions, de valoriser ses expertises, tout en respectant ses obligations vis-à-vis de la tutelle.

NOS ENGAGEMENTS

ÉRIGER LA COMMUNICATION EN VALEUR AJOUTÉE

pour nos métiers et en faire une action pour la stratégie de l'établissement. L'organiser pour répondre aux enjeux de nos domaines, en affirmant le lien avec les territoires et les directions territoriales

DÉPLOYER UNE NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

ainsi qu'une nouvelle charte éditoriale pour accroître notre visibilité sur les réseaux sociaux.

Faire de chaque agent L'AMBASSADEUR DU CEREMA

CONTRIBUER À DÉFINIR LES MODALITÉS D'UNE COMMUNICATION DE CRISE,

articulée avec les pouvoirs publics (préfecture, collectivités territoriales...)

ÉVALUER ET AMÉLIORER EN CONTINU NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les domaines d'activités de l'établissement, la multiplicité de ses partenaires et bénéficiaires, son champ d'action géographique en France et à l'international ainsi que la transformation profonde de l'établissement en cours rendent d'autant plus nécessaires l'évaluation de la performance de l'établissement et de la qualité des produits et services qu'il rend pour la satisfaction de ses clients.

La clarification des processus et l'analyse des risques et opportunités qui dégagent un cadre commun de production doivent également contribuer à améliorer la capacité de réaction et d'adaptation de l'établissement.

Le Cerema construit et déploie un **SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ** (Coesion) reposant sur un référentiel commun à l'ensemble de l'établissement visant la bonne réalisation des productions et à uniformiser les pratiques

des directions. Ce système s'appuie sur les dispositifs qualité antérieurs de chaque direction jusqu'alors certifiées séparément. Ce référentiel commun est structuré suivant six processus : stratégie-pilotage, relations clients-partenaires, production, ressources humaines, ressources techniques et finances-comptabilité. Chaque processus contribue à l'évaluation de l'établissement en suivant des objectifs et des indicateurs associés. Le système intègre l'évaluation de la satisfaction des partenaires et clients, la vérification de la conformité des contrats, le respect des délais, et la gestion des éventuelles insatisfactions ou non-conformités.

Pris dans son ensemble, le système garantit la qualité de la production réalisée en mode projet. Il s'appuie notamment sur le développement à compter de 2021 d'un nouvel outil de gestion de projets devant favoriser le mode projet au sein de l'établissement. Il se nourrit également de démarches comme la mise en place d'une comptabilité analytique.

Ce système intègre également la démarche de responsabilité sociétale de l'établissement avec trois dimensions : qualité de vie au travail, éco-responsabilité et la stratégie climat. En particulier, sa dimension climatique vise à réduire l'empreinte carbone de l'établissement, à garantir une offre de service compatible avec les engagements climatiques et à accompagner les projets des territoires répondant aux enjeux climatiques.

Ce système de management de la qualité est défini suivant les exigences de la NORME NF EN ISO 9001. La certification est attendue pour la fin 2021. Cette certification du Cerema dans son ensemble est complétée d'autres certifications ou accréditations. Il est notamment envisagé la certification Qualiopi de la formation dispensée et des accréditations sont d'ores et déjà délivrées pour les essais et mesures de laboratoire (accréditations Cofrac à la norme NF EN ISO 17 025).

NOTRE ENGAGEMENT

DÉPLOYER LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET LE VALIDER PAR CERTIFICATION ISO 9001

RENDRE LE CEREMA EXEMPLAIRE PAR UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conscient des enjeux majeurs de son fonctionnement sur le quotidien des hommes et des femmes qui constituent le Cerema et pour garantir de meilleurs services à nos bénéficiaires et partenaires, le Cerema est conscient de son impérative exemplarité.

C'est la raison pour laquelle il s'engage dans la mise en place et à faire vivre une véritable démarche de responsabilité sociétale (RSE). Cette démarche garantit la prise en compte d'aspirations sociales, environnementales et économiques dans les activités de l'établissement et dans ses relations avec ses bénéficiaires et partenaires.

Cette démarche doit impérativement rassembler l'ensemble des agents du Cerema et se traduire tant par un engagement collectif qu'individuel afin de favoriser les initiatives et valoriser les bonnes pratiques.

Inscrite au sein du système de management de la qualité, elle traduit de manière opérationnelle la « charte du développement durable » signée par l'établissement avec le Commissariat général au développement durable (circulaire relative aux services publics écoresponsables).

Cette démarche concrétise l'inscription du fonctionnement du Cerema dans les principes des Objectifs du Développement Durable (ODD) et en particulier l'ODD5 – Égalité entre les sexes, l'ODD10 – Inégalités réduites, l'ODD12 – Consommation et production responsables et l'ODD16 – Pays et institutions efficaces.

La démarche porte en particulier un plan d'action relatif à **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** portant une plus grande mixité des équipes à atteindre via les recrutements,

des mesures de conciliation vie privée / vie professionnelle et la lutte contre tous types de violences, harcèlement et agissements sexistes (dispositif commun au ministère de la Transition écologique mis en place dès 2021).

Le Cerema apporte également une attention particulière au **déploiement du TÉLÉTRAVAIL.**

Mis en place avant la crise sanitaire, l'établissement a su rapidement début 2020 organiser et mettre à disposition de tous les agents les outils, services, matériels et règles nécessaires à un télétravail généralisé. Le Cerema travaille désormais à capitaliser sur cette organisation pour offrir à toutes et tous et lorsque souhaité la capacité à télétravailler dans le respect des règles édictées par le Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 (...) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

INSCRITE AU SEIN DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT CEREM'AVENIR, LA DÉMARCHE RSE REPOSE SUR 3 PILIERS :

CONSTRUIRE

avec les agents une vision partagée de la qualité de vie au travail et des actions pour son amélioration

METTRE EN ŒUVRE

la feuille de route climat avec nos parties prenantes (accompagner les territoires, garantir des offres compatibles avec les engagements climatiques, maîtriser notre empreinte carbone)

S'ENGAGER

collectivement pour faire du Cerema un établissement écoresponsable exemplaire (mieux se déplacer, mieux gérer les ressources et mieux se chauffer)

NOTRE ENGAGEMENT

METTRE EN ŒUVRE DE MANIÈRE OPÉRATIONNELLE ET EN PARTICULIER PAR L'ADHÉSION DE TOUS LES AGENTS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

5

10

12

16

“ La prospective, c’est l’art de fonder la décision non sur le prolongement des données du passé, mais sur les hypothèses qu’on peut légitimement faire quant à l’avenir. Dédire le présent non du passé connu mais du futur probable. ”

(Edgar Pisani, ministre français et commissaire européen, Persiste et Signe)

QUELS ENJEUX EN AMÉNAGEMENT POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES ?

QUELS BESOINS DES TERRITOIRES ?

COMMENT PENSER L’ÉVOLUTION DU CEREMA EN REGARD ?

QUELLES TRANSFORMATIONS DE NOS MÉTIERS ET DE NOTRE EXPERTISE ?

La pertinence des recommandations et solutions proposées par le Cerema nécessitent que l’établissement conserve un temps d’avance dans l’analyse qu’il propose aux décideurs et les innovations envisagées. Le Cerema est un lieu où le temps court de l’opérationnel doit se marier aux réflexions de plus long terme. Experts et chercheurs du Cerema savent détecter les signaux faibles des grands sujets d’aménagement. Il s’agit de garantir et renforcer cette capacité. Il s’agit demain de pré-

server les moyens au Cerema pour détecter les enjeux d’avenir et proposer des solutions innovantes.

Renforcer cette capacité passe par accroître le positionnement du Cerema au cœur des écosystèmes d’acteurs de l’aménagement et de l’innovation qui pensent les enjeux et solutions de demain. Sentir les tendances, déceler les signaux faibles, ouvrir ses réflexions à de possibles ruptures nécessitent un Cerema ouvert, au cœur de réseaux français, européens et internationaux.

Renforcer cette capacité à avoir un temps d’avance passe également par un positionnement nouveau du Cerema comme acteur voire moteur d’exercices de prospective. L’enjeu est bien de contribuer à penser les territoires de demain et en regard les évolutions nécessaires ou incontournables de nos métiers.

CINQ TENDANCES DE FOND QUI INTERROGENT L’ACTIVITÉ DU CEREMA POUR LES 10 ANS À VENIR

LA QUESTION CLIMATIQUE

constitue, avec l’érosion de la biodiversité, le premier enjeu pour notre avenir. En termes de tendance, on ne peut que constater une certaine inertie internationale pour la constitution d’une réponse à l’enjeu de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, l’adaptation de l’aménagement aux évolutions du climat devient un enjeu majeur et croissant pour nos territoires. Ce projet stratégique le fait sien.

LA DÉMOCRATIE,

qu’elle soit participative, représentative ou procédurale, ne constitue pas un modèle figé mais une somme de processus en perpétuelle évolution. Des dynamiques fortes en la matière impactent les modes de faire l’aménagement et d’adapter ou de concevoir des

grandes infrastructures, au niveau national comme local. L’aspiration citoyenne à la co-production des politiques publiques au-delà des cadres administratifs et réglementaires est une tendance de fond. Elle nourrit, par ailleurs, des réflexions pour des prises de décisions au plus proche des territoires. Dans ce contexte, le Cerema devra embrasser clairement son rôle

D’INTÉGRATEUR

des enjeux portés par une diversité croissante d’acteurs et consolider son rôle de médiateur neutre.

Nouveaux acteurs, nouveaux positionnement, enjeux globaux, enjeux locaux, la décennie confirme

L’INTRICATION D’ENJEUX D’AMÉNAGEMENT

• émission de gaz à effet de serre, adaptation à des évolutions du climat déjà ressenties, conséquences en termes de biodiversité, arbitrage avec des usages quotidiens et l’économie... s’expriment de manière complexe et reliés à l’échelle d’un projet ou d’un territoire. C’est cette complexité croissante qu’il s’agit d’appréhender en proposant des approches intégrées : **terre-mer-littoral-biodiversité-climat-risque-économie, mobilité-aménagement-climat-économie, infrastructures-biodiversité-climat-risques-usages...** En conséquence, le Cerema construira sur la base de ses expertises thématiques de nouveaux savoir-faire.



4 IDÉES POUR UN CEREMA TOUJOURS « EN AVANCE DE PHASE »

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

vient questionner à la fois des connaissances établies, proposer de nouveaux services (nouveaux capteurs, services aux usagers...) mais également réinterroger la nature de l'expertise et les modalités de travail des ingénieurs et techniciens de l'aménagement. Cette tendance va se poursuivre, voire s'accroître sous couvert d'amélioration des services rendus et de gain de productivité. Données massives permettant des photographies en temps réel et en continu, analyse d'images assistées par intelligence artificielle sont déjà le lot quotidien mais devraient envahir l'ensemble des sujets d'aménagement. De nouveaux acteurs du numérique vont produire de manière croissante analyses et services dont l'expertise du Cerema devra se saisir, voire en être co-produc-

trice afin d'en garantir la qualité. Deux conséquences pour la décennie à venir pour le Cerema : **des métiers qui évolueront nécessairement** aux contacts du numérique et un positionnement d'établissement en **contact croissant avec les PME et startups innovantes** ainsi qu'avec les services et filiales recherche et développement des grands groupes.

LE FONCTIONNEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

est lui aussi soumis à des tendances multiples, parfois contradictoires. Les lieux de travail d'aujourd'hui seront-ils ceux de demain ? Quelle évolution de l'équilibre entre métropoles, péri-urbain et rural entre « désir de nature » et « impératif d'accès à l'emploi » ? Quelles interdépendances ? Quelles conséquences en termes de mobilité ? La révolution nu-

mérique ou encore la tendance à une économie de l'usage vont-elles continuer à faire tendre l'économie française vers une économie servicielle ou, au contraire, la crise sanitaire va-t-elle provoquer une recomposition des chaînes d'approvisionnement et de production internationale au profit d'une relocalisation ? Les enjeux en termes de besoin d'énergie, de mobilité quotidienne des personnes, de transport et de logistique terrestre, fluvial et maritime sont colossaux. Des signaux existent mais ne dégagent pas d'image claire pour les 10 ans à venir et au-delà. **Une chose est sûre, l'économie continuera d'être au centre des préoccupations des décideurs et des habitants et devra être intégrée comme composante essentielle des travaux du Cerema.**

1 UN CEREMA INITIATEUR

et au cœur d'un Erasmus français et européen de l'expertise
Débuter des échanges en France, en particulier avec les collectivités, et en Europe d'experts sur des missions spécifiques.

2 UN CEREMA « AUGMENTÉ »

Les technologies de type IA vont induire des changements profonds dans l'exercice de nos missions et dans notre approche des métiers.

Le rôle de l'expert ne sera pas remis en cause, sa fonction ne sera pas remplacée par une machine, mais sa mission sera déplacée ou assistée par des puissances capacité d'automatisation (expertise « augmentée »).

Il est important pour le Cerema de s'interroger sur ce point dès maintenant pour imaginer l'ingénierie des territoires de demain.

3 UN CEREMA ACTEUR DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE

Être en capacité de redonner du sens, un horizon, de l'espoir, rêver le futur

Mettre en place une mission prospective avec une feuille de route déclinée pour nos 6 domaines d'activités.

Opérer une greffe sur quelques thématiques clés avec les réflexions menées par le Haut-Commissariat au Plan ou d'acteurs français incontournables de la prospective.

Développer des outils d'aide à la décision 360° permettant une analyse d'enjeux complexes entremêlés permettant de penser des scénarios à horizon 2050, voire au-delà.

4 UN CEREMA, RÉSEAU SOCIAL DE L'AMÉNAGEMENT EN FRANCE

pour le compte des services de l'État et des collectivités, en articulation avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

MODALITÉS DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET STRATÉGIQUE

Le projet stratégique fait l'objet d'un suivi formalisé par des points réguliers d'avancement au sein d'instances internes (en particulier le Comité de direction) et des instances de gouvernance de l'établissement, deux fois par an – conseil stratégique et conseil d'administration.

Ce travail est réalisé en articulation avec le suivi des axes et indicateurs du Contrat d'objectifs et de performance de l'établissement. Il s'articule également avec l'exercice de programmation de l'activité.

De manière complémentaire, le projet stratégique fait l'objet d'une animation en continu ; parce qu'écrit en 2020 dans un contexte en évolution forte ; parce que la pertinence de sa mise en œuvre nécessite régulièrement une analyse de l'écart entre les engagements pris et l'évolution des réalités

vécues par l'établissement ; et surtout parce que la mise en œuvre de la Stratégie dépend avant tout de son appropriation par chaque agent du Cerema et par les structures et groupes de fonctionnement de l'établissement.

Cette animation du projet stratégique repose sur le maintien du groupe formé pour la démarche d'élaboration, forme de « think tank », à même d'impulser des idées novatrices pour **la mise en œuvre et penser l'évolution du projet stratégique d'ici 2023 et au-delà.**

Cette animation vise également la meilleure appropriation et association de tous les agents du Cerema à la mise en œuvre du projet stratégique. L'ensemble des agents sera convié cinq fois par an à des webinaires ou ateliers d'intelligence collective en ce sens.





ANNEXES

1

**PROJET STRATÉGIQUE
2021-2023
25 ORIENTATIONS ET
59 ENGAGEMENTS
POUR LE CEREMA**

2

**L'ACTIVITÉ DU CEREMA
AU PRISME
DES OBJECTIFS DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

3

**PRINCIPAUX
ORGANISMES
PARTENAIRES
ET BÉNÉFICIAIRES
DU CEREMA**

ORIENTATION N°1 LE CLIMAT COMME BOUSSOLE DE NOTRE ACTION

Engagement n°1.1 - Le Cerema se dote d'une feuille de route climat sur ses 6 domaines d'activités

Engagement n°1.2 - Le Cerema mobilise ses savoir-faire métiers au service de l'innovation partenariale pour le climat

Engagement n°1.3 - Le Cerema crée les conditions de son exemplarité en matière de respect de la trajectoire carbone de la France

ORIENTATION N°2 UNE EXPERTISE DE HAUT NIVEAU, FRUIT D'UN HÉRITAGE ET INTÉGRA- TRICE DE NOUVEAUX ENJEUX

Engagement n°2.1 - Orienter notre activité pour intégrer au mieux les enjeux climatiques et devenir ainsi la référence en matière d'adaptation des territoires et de leurs infrastructures

Engagement n°2.2 - Devenir l'expert de référence auprès des instances européennes pour certains de nos domaines d'activité

Engagement n°2.3 - Faire du Cerema un acteur clé des politiques d'aides au développement et de projection de l'expertise française à l'international en appui d'acteurs privés

Engagement n°2.4 - Partager largement notre expertise par l'accroissement de l'activité de formation dispensée

ORIENTATION N°3 UNE RECHERCHE IMPLIQUÉE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Engagement n°3.1 - Consolider et développer l'ancrage du Cerema dans le monde de la recherche

ORIENTATION N°4 LA CRÉATION DE VALEUR POUR LES TERRITOIRES ET LA COMMUNAUTÉ NATIONALE PAR L'INNOVATION EN CONTINUE

Engagement n°4.1 - Mettre en place une stratégie et un plan d'actions pour des offres innovantes du Cerema, notamment en matière d'intelligence artificielle

Engagement n°4.2 - Améliorer la structuration des données pour leur meilleure mise à disposition

ORIENTATION N°5 LA VALORISATION DES CONNAIS- SANCES AU PROFIT DE TOUS

Engagement 5.1 - Adopter une nouvelle stratégie éditoriale tournée vers l'open source et mettre en place un nouveau portail documentaire

Engagement 5.2 - Créer dès 2021, avec un déploiement complet en 2022, une plateforme collaborative fédératrice des réseaux d'acteurs de l'ingénierie et de l'aménagement

ORIENTATION N°6 EXPERTISE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE - ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES DE TRANSITION DE L'AMÉ- NAGEMENT DES TERRITOIRES

Engagement 6.1 - Promouvoir des stratégies et actions pour répondre aux besoins de transition et de résilience des territoires, dans un contexte de changement climatique

Engagement 6.2 - Accompagner la revitalisation des territoires peu denses

Engagement 6.3 - Soutenir un aménagement durable pour des villes sobres, résilientes et inclusives

Engagement 6.4 - Outiller pour optimiser l'usage du foncier et maîtriser l'artificialisation pour répondre à des enjeux de préservation de la biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique.

Engagement 6.5 - Éclairer les stratégies pour des villes intelligentes et accompagner leur mise en oeuvre

ORIENTATION N°7

BÂTIMENT - AMÉLIORER L'IMPACT DES BÂTIMENTS SUR LE CLIMAT ET LEUR QUALITÉ D'USAGE

Engagement 7.1 - Créer les conditions d'une meilleure performance environnementale et énergétique, des bâtiments existants et neufs, dans une logique de neutralité carbone

Engagement 7.2 - Accompagner les gestionnaires de patrimoines immobiliers pour un meilleur service des usagers et des performances optimisées

Engagement 7.3 - Innover en partenariat et conseiller pour améliorer la qualité des constructions, un meilleur confort et un environnement sain

Engagement 7.4 - Travailler à l'accessibilité du cadre bâti à toutes les formes de handicap et au regard des évolutions des modes d'habiter

ORIENTATION N°8

MOBILITÉS - FAVORISER DES MOBILITÉS DURABLES ET SÉCURISÉES

Engagement 8.1 - Améliorer les mobilités du quotidien et le partage de l'espace public dans tous les territoires et pour tous les citoyens

Engagement 8.2 - Maîtriser l'impact de la mobilité sur le climat et la santé

Engagement 8.3 - Appuyer la dynamique vers des territoires 100% marchables et cyclables

Engagement 8.4 - Mieux connaître et comprendre nos déplacements pour agir

Engagement 8.5 - Accompagner les solutions de mobilité connectée et au-

tonome, et réguler les trafics routiers pour limiter la congestion et les émissions

Engagement 8.6 - Comprendre, évaluer et agir pour améliorer la sécurité routière et des déplacements

ORIENTATION N°9

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - SÉCURISER ET PÉRENNISER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN PARTICULIER FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Engagement 9.1 - Demeurer l'expert public de référence en matière de conception et d'adaptation des routes et d'ouvrages d'art

Engagement 9.2 - Gérer, entretenir et exploiter durablement le patrimoine routier et d'ouvrage d'art : innover, certifier, prioriser et accompagner

Engagement 9.3 - Mieux connaître le patrimoine routier et d'ouvrages d'art

ORIENTATION N°10

ENVIRONNEMENT ET RISQUES - MAÎTRISER LES RISQUES NATURELS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LA CONSOMMATION DE RESSOURCES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE TRANSPORT

Engagement 10.1 - Inciter et outiller pour favoriser la biodiversité et préserver la ressource en eau à l'interface avec l'aménagement des milieux urbains ou les infrastructures de transport ; promouvoir les solutions fondées sur la nature

Engagement 10.2 - Appuyer la prévention des risques naturels et accompagner suite aux crises

Engagement 10.3 - Accompagner et concevoir outils et méthodes pour le développement de filières pour préserver les ressources en matériaux pour le BTP

Engagement 10.4 - Connaître et outiller pour réduire les bruits et vibrations des transports ainsi que la pollution liée au trafic

Engagement 10.5 - Analyser le gisement et favoriser le déploiement des énergies renouvelables

ORIENTATION N°11

MER ET FLEUVE - ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS MARITIMES ET FLUVIALES EN MAÎTRISANT LEURS PRESSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT, ADAPTER LES TERRITOIRES MARITIMES ET LITTORAUX AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Engagement 11.1 - Innover dans les technologies et systèmes de sécurité maritime et fluviale et développer des services pour la sécurité de navigation

Engagement 11.2 - Appuyer l'amélioration de la performance du transport maritime et fluvial et sa transition écologique dans le contexte du changement climatique

Engagement 11.3 - Mieux connaître et maîtriser les impacts des activités et des aménagements sur le littoral et le milieu marin

Engagement 11.4 - Accompagner les territoires littoraux dans leurs mutations et en particulier celui de l'adaptation au changement climatique

LE CEREMA, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME

ORIENTATION N°12

LE CEREMA, UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE, REFLET DE LA PLURALITÉ DES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT

tions d'administration centrale et faire aboutir une réflexion pour renforcer encore leur dimension stratégique

Engagement n°14.2 - Accroître les prestations au bénéfice des collectivités et renforcer nos partenariats avec les associations d'élus

ORIENTATION N°13

LE CEREMA, FÉDÉRATEUR D'UN DIALOGUE ÉTAT, COLLECTIVITÉS, ACTEURS PRIVÉS

Engagement n°13.1 - Poursuivre la réforme de la programmation afin de gagner encore en efficacité, en lisibilité et en agilité pour nos bénéficiaires

Engagement n°13.2 - Mieux associer les collectivités territoriales et l'ensemble des associations d'élus locaux et de techniciens des collectivités territoriales aux conférences techniques territoriales

ORIENTATION N°14

LE CEREMA MOTEUR DE SON ÉCOSYSTÈME PAR SES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Engagement n°14.1 - Finaliser les conventions triennales avec toutes les direc-

ORIENTATION N°18

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR RÉFLÉTER LA RÉALITÉ DE NOS RELATIONS AVEC NOS BÉNÉFICIAIRES

Engagement n°18.1 - Répondre à l'objectif assigné par la loi de finances d'une augmentation de la part des ressources propres dans le budget l'établissement

Engagement n°18.2 - Mobiliser de manière croissante l'expertise de l'établissement aux bénéfices des collectivités territoriales, dans l'épure de la Loi n° 2013-431

ORIENTATION N°15

LE CEREMA, TIERS DE CONFIANCE DANS LES TERRITOIRES, TRAIT D'UNION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

ORIENTATION N°16

LE CEREMA, AU CŒUR DES TERRITOIRES ET AUX COTÉS DE LEURS HABITANTS

ORIENTATION N°17

LE CEREMA, ACTEUR DE LA PRÉPARATION FACE AUX CRISES ET DE LA GESTION POST-CRISE

ORIENTATION N°19 – CONSOLIDER NOTRE ANCRAGE DANS LES ÉCOSYSTÈMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Engagement n°19.1 - Intensifier les échanges de connaissances et de savoir-faire entre le Cerema, les entreprises privées et les écosystèmes d'innovation

Engagement n°19.2 - Faire du Cerema un acteur incontournable des écosystèmes nationaux et européens de recherche et d'innovation

LE CEREMA EN CAPACITÉ D'AGIR

ORIENTATION N°20

RENFORCER LES COMPÉTENCES, ATTIRER LES TALENTS ET FLUIDIFIER LES PARCOURS

Engagement n°20.1 - Lancer avec le CGDD et la DRH ministérielle un travail sur la permanence d'une expertise d'État de très haut niveau sur les métiers du Cerema.

Engagement n°20.2 - Simplifier les démarches de recrutement et de mobilité

Engagement n°20.3 - Travailler avec l'encadrement et les organisations syndicales sur la définition de parcours de compétences

Engagement n°20.4 - Créer une communauté Cerema

ORIENTATION N°21

ADAPTER NOTRE FONCTION COMMERCIALE À NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE RENOUVELÉ

ORIENTATION N°22

MODERNISER ET RENDRE COLLABORATIFS LES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Engagement n°22.1 - Procéder à l'urbanisation des systèmes d'information du Cerema

Engagement n°22.2 - Engager la réflexion sur l'orientation « plateforme » engageant une forte réorientation des activités et ressources numériques du Cerema

ORIENTATION N°23

STRUCTURER ET PROFESSIONALISER UNE COMMUNICATION CORPORATE

Engagement n°23.1 - Ériger la communication en valeur ajoutée pour nos métiers et en faire une action pour la stratégie de l'établissement. L'organiser pour répondre aux enjeux de nos domaines, en affirmant le lien avec les territoires et les directions territoriales

Engagement n°23.2 - Déployer une nouvelle charte graphique ainsi qu'une nouvelle charte éditoriale pour accroître notre visibilité sur les réseaux sociaux

Engagement n°23.3 - Faire de chaque agent l'ambassadeur du Cerema

Engagement n°23.4 - Définir les modalités d'une communication de crise, articulée avec les pouvoirs publics (préfecture, collectivités territoriales...)

ORIENTATION N°24

ÉVALUER ET AMÉLIORER EN CONTINU NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Engagement n°24.1 - Déployer le système de management de la qualité de l'établissement et le valider par certification ISO 9001

ORIENTATION N°25

RENDRE LE CEREMA EXEMPLAIRE PAR UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Engagement n°25.1 - Mettre en œuvre de manière opérationnelle et en particulier par l'adhésion de tous les agents une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise



L'ACTIVITÉ DU CEREMA SUR SES 6 DOMAINES D'ACTIVITÉS

contribue à 11 des 17 ODD et à 27 des 169 cibles associées.

1 PAS DE PAUVRETÉ

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

2 FAIM ZÉRO

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.6 D'ici à 2030, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.

6.6 D'ici à 2030, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à

ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

11.b D'ici 2030, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

14 VIE AQUATIQUE

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

15 VIE TERRESTRE

15.9 D'ici à 2030, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU CEREMA S'INSCRIT DANS LA LOGIQUE DES 4 ODD ET 6 CIBLES SUIVANTES.

5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.



PRINCIPAUX ORGANISMES PARTENAIRES

ET BÉNÉFICIAIRES DU CEREMA

OUTRE LES DIRECTIONS DES ADMINISTRATIONS CENTRALES DES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA MER ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, LE CEREMA ENTRETIENT UN ÉCOSYSTÈME RICHE ET MET EN RELATION UNE CENTAINE D'ORGANISMES DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'INGÉNIERIE DES TERRITOIRES.

- Acouicité
- Assemblée des communautés de France - ADCF
- Agence de la transition écologique - Ademe
- Assemblée des départements de France - ADF
- Association des directeurs techniques des départements, métropoles et régions - ADTech
- Agence France Locale - AFL
- Agence française de développement - AFD
- Agences de l'eau
- Agence qualité de la construction
- Agences techniques départementales
- Association des Ingénieurs Territoriaux de France - AITF
- Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité - AMF
- AMORCE
- Association des maires ruraux de France - AMRF
- Agence nationale de l'habitat - ANAH
- Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT
- Association des instituts Carnot - AiCarnot
- Association nationale des élus du littoral - ANEL
- Association nationale des élus de la Montagne - ANEM
- Association nationale des établissements publics fonciers - ANEPFL
- Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU
- Association des petites villes de France - APVF
- Agence qualité construction - AQC
- Association des sociétés françaises d'autoroutes - ASFA
- Association nationale des élus de bassin - ANEB
- Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin - AFEFTB
- Association pour la certification et la qualification des équipements de la route - ASCQUER

- Association pour la qualification de la précontrainte et des équipements des ouvrages de bâtiment et de génie civil - ASQPE
- ATEC ITS
- Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air - ATMO France
- Association des techniciens territoriaux de France - ATTF
- Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel - AVICCA
- Banque des Territoires
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières - BRGM
- Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - CAUE
- Caisse des dépôts - CDC
- Centre européen de prévention de risque inondation - CEPRI
- Centre national de la fonction publique territoriale - CNFPT
- Centre national de la recherche scientifique - CNRS
- Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique - CINOV
- Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique - CITEPA
- Centre national d'études spatiales - CNES
- Centre scientifique et technique du bâtiment - CSTB
- Club des villes et territoires cyclables
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - CEA
- Conservatoire du littoral
- Directions départementales des territoires - DDT
- Délégué interministériel aux modes actifs
- Directions interdépartementales des routes - DIR
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Délégation à la sécurité routière
- Ecole nationale des ponts et chaussées - ENPC
- Ecole nationale des travaux publics de l'Etat - ENTPE
- Établissements Public Foncier
- Expertise France
- Fédération des CAUE
- Fédération des Élus des Entreprises Publiques Locales
- Fédération des élus des entreprises publiques locales - EPL
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- Fédération française du bâtiment - FFB
- Fédération nationale des agences d'urbanismes - FNAU
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports - FNAUT
- Fédération nationale des collectivités concédantes et régies - FNCCR
- France nature environnement - FNE
- France digues
- France énergies marines
- France urbaine
- Groupement des autorités responsables de transport - GART
- Groupement des Industries de Construction et Activités Navales - GICAN

- Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité - IDRRIM
- Institut national de l'environnement industriel et des risques - INERIS
- IFP énergies nouvelles - IFPEN
- Institut national de l'information géographique et forestière - IGN
- Institut national de la recherche agronomique - INRAE
- Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique - INRIA
- Météo France
- Ministère de la Mer
- Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
- Ministère de la Transition écologique (CGDD, DGAC, DGALN, DGEC, DGITM, DGPR, SG, Onerc, Délégation ministériel à l'accessibilité, SDSIE)
- Office français de la biodiversité - OFB
- Office national des forêts - ONF
- Opérateur de transport
- Plan bâtiment durable
- Parc naturel régional - PNR
- Pôle Mer Bretagne Atlantique
- Ports de France
- Plan Urbanisme Construction Architecture - PUCA
- Régions de France
- Routes de France
- Service hydrographique et océanographique de la Marine - SHOM
- Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures – STRES
- Syntec-Ingénierie
- Union social pour l'habitat
- Université Gustave Eiffel - UGE
- Union des transports publics et ferroviaires - UTP
- Vedecom
- Villes de France
- Voies navigables de France





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN